



snci

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DE CRÉDIT ET  
D'INVESTISSEMENT

2024

# Rapport Annuel



## **SNCI**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement Luxembourg

2, bvd. Emmanuel Servais  
L-2535 Luxembourg  
T : 46 19 71-1  
M : [snci@snci.lu](mailto:snci@snci.lu)  
[www.snci.lu](http://www.snci.lu)

© SNCI 2025  
Impression :  
Imprimerie Centrale  
Conception : **101**  
Photos : Blitz.lu

# Rapport de Gestion et Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

Comptes annuels au  
31 décembre 2024

## Sommaire

<b>La SNCI</b>	<b>4</b>	<b>Relations</b>	<b>52</b>
<b>La mission de la SNCI</b>	<b>10</b>	L'accord de coopération « NEFI »	54
Les opérations de la SNCI décidées en 2024	12	L'Association Européenne des Investisseurs de Long Terme (ELTI : European Long-Term Investors)	56
Interventions indirectes	20		
Les opérations de la SNCI décidées depuis sa création	22	<b>Comptes annuels</b>	<b>60</b>
<b>Les principales participations de la SNCI</b>	<b>28</b>	Rapport de gestion	62
Luxembourg Future Fund	30	Rapport sur l'audit des comptes annuels	70
Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF	32	Bilan	80
SES S.A.	36	Hors-Bilan	81
Cargolux Airlines International S.A.	38	Compte de profits et pertes	82
Encevo S.A.	40	Annexe aux comptes annuels	86
SISTO Armaturen S.A.	42	<b>Organisation de la SNCI</b>	<b>108</b>
Luxcontrol S.A.	43	Les collaborateurs de la SNCI	110
Luxtrust S.A.	44	Commissions techniques chargées de l'instruction des dossiers	111
Les participations de la SNCI	46		

# LA SNCI

## Les organes de la SNCI

Conformément à la loi organique de la SNCI, le Conseil d'administration opère sous le contrôle et la responsabilité politique de :

**M. Lex DELLES**

Ministre de l'Économie,  
des PME, de l'Énergie et du  
Tourisme

**M. Gilles ROTH**

Ministre des Finances

## Le conseil d'administration

PRÉSIDENT

**Vincent THURMES**

*Premier Conseiller  
de Gouvernement au  
Ministère des Finances*

VICE-PRÉSIDENT

**Carole BRÜCKLER**

*Head of Digital  
Health Technologies au  
Ministère de l'Économie*

# Membres

## **Angèle DA CRUZ**

Directrice des Affaires européennes et des Relations économiques internationales  
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

## **Stéphanie DAMGÉ**

Directeur Entrepreneurship,  
House of Entrepreneurship,  
Chambre de Commerce  
(à partir du 17 janvier 2025)

## **Patrick DURY**

Président National du  
Lëtzebuenger Chrëschtliche  
Gewerkschaftsbond (LCGB)

## **André ROELTGEN**

Ancien Président  
du Onofhängege  
Gewerkschaftsbond  
Lëtzebuerg (OGB-L)

## **Gilles SCHOLTUS**

Conseiller de Gouvernement  
1<sup>ère</sup> classe au Ministère de  
l'Économie  
Représentant du Ministère  
du Travail, de l'Emploi et de  
l'Économie sociale et solidaire

## **Carlo THELEN**

Directeur Général de la  
Chambre de Commerce

## **Max URBANY**

Conseiller économique de la  
Chambre des Métiers  
(à partir du 2 octobre 2024)

## **Tom WIRION**

Directeur Général de la  
Chambre des Métiers

## **Paul ZIMMER**

Premier Conseiller de  
Gouvernement honoraire  
Ministère d'État  
Conseiller économique et  
financier auprès de CGFP-  
Services

## Le comité d'audit

**Paul ZIMMER**

*Président*

**Carole BRÜCKLER**

*Membre*

**Vincent THURMES**

*Membre*

**Carlo THELEN**

*Membre*

## Réviseur d'entreprise agréé nommé par la Chambre des Députés

**Yves THORN**

*Réviseur d'entreprises agréé*

## Comité exécutif

Le Comité exécutif est composé du Président, du Vice-Président et des membres de la Direction autorisée.

## Direction autorisée

### **Eva KREMER**

*Directeur*

*Président du Comité de  
Direction*

*(à partir du 1<sup>er</sup> février 2024)*

### **Guy WOLLWERT**

*Directeur Crédits et Risques*

*Membre du Comité de  
Direction*

*(à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024)*

### **Geneviève SCHLINK**

*Directeur Participations et  
Stratégie*

*Membre du Comité de  
Direction*

*(à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024)*

### **Eric OSCH**

*Directeur Administratif et  
Financier*

*Membre du Comité de  
Direction*

*(à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024)*

## Présidents honoraires

### **Raymond KIRSCH**

*(du 16 septembre 1977*

*jusqu'au 31 décembre 1989)*

### **Georges SCHMIT**

*(du 10 juin 1995*

*jusqu'au 30 septembre 2002)*

### **Armand SIMON**

*(du 1<sup>er</sup> janvier 1990*

*jusqu'au 30 septembre 1992)*

### **Gaston REINESCH**

*(du 1<sup>er</sup> octobre 2002*

*jusqu'au 31 décembre 2012)*

### **Romain BAUSCH**

*(du 1<sup>er</sup> octobre 1992*

*jusqu'au 9 juin 1995)*

### **Patrick NICKELS**

*(du 1<sup>er</sup> janvier 2013*

*jusqu'au 30 septembre 2022)*



# Archibald De Prince

6, Lauterborn  
L-6562 Echternach  
[www.archibalddeprince.lu](http://www.archibalddeprince.lu)



# LA MISSION DE LA SNCI

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises.

Elle accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi qu'au développement.

La SNCI accorde également des prêts de création – transmission à des PME nouvellement créées ou reprises ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer sur les marchés à l'étranger.

Elle réalise des opérations en fonds propres, soit directement au moyen de prises de participation ou de prêts participatifs, soit par le biais de sociétés de financement dans lesquelles elle détient une participation.

# Les opérations de la SNCI décidées en 2024

Au cours de l'exercice 2024 le nombre total de nouveaux contacts enregistrés avec des entreprises luxembourgeoises s'élève à quelque 700. Ce chiffre inclut l'ensemble des interactions recensées à travers les différents canaux de communication tels que les appels

téléphoniques, les courriels traités et/ou rencontres en présentiel. Dans le cadre de tous ces contacts, la SNCI a décidé des opérations financières pour un montant total de 76,1 millions d'euros alors que pour 2023 le chiffre correspondant s'élevait à 74,1 millions d'euros.

Tout prêt confondu, la SNCI a donc accompagné 87 entreprises à travers ses différents programmes de financement dont plus de 95% ont été octroyés à des petites ou moyennes entreprises.

2023  
74,1 mio €

+ 2,7%

2024  
76,1 mio €

La SNCI a joué un rôle essentiel dans le soutien de démarrage à l'entrepreneuriat en accompagnant 14 projets grâce à son programme proStart, permettant à de nombreuses personnes de se lancer dans des défis entrepreneuriaux.

En 2024 et dans le cadre de ce programme, deux projets ont reçu un soutien financier sous forme de prêts création-transmission, pour un montant total de 50 mille euros. Ces financements constituent un accès au financements des

primos entrepreneurs réalisant des projets prometteurs. Reste à préciser que les 12 autres projets ont pu être soutenus à travers une intervention de type indirecte.

Parallèlement, le programme proDevelop a permis à 57 entreprises de se développer, grâce à l'appui de la SNCI. A côté des crédits d'équipements, qui constituent un financement bien connu auprès des entreprises et des partenaires bancaires, l'élargissement de la base éligible du prêt indirect

développement en 2022, accompagné d'une adaptation de ses conditions générales, a entraîné une augmentation du nombre de ce type de financements. Pour la première fois le nombre de prêts indirect développement dépasse celui des crédits d'équipement.

Dans ce cadre et afin de soutenir la transition digitale et les initiatives écologiques, la SNCI a alloué 3,1 millions d'euros dans des projets numériques et 1,5 million d'euros dans une transition verte, démontrant

ainsi son engagement envers un avenir durable.

De plus, la SNCI occupe un rôle clé avec son programme proTransfer, ayant accompagné 8 entreprises pour un total de 21,5 millions d'euros afin de faciliter la transmission d'activités. Ces investissements témoignent de la volonté de

soutenir les passations d'activité et garantir la pérennité des PME nationales.

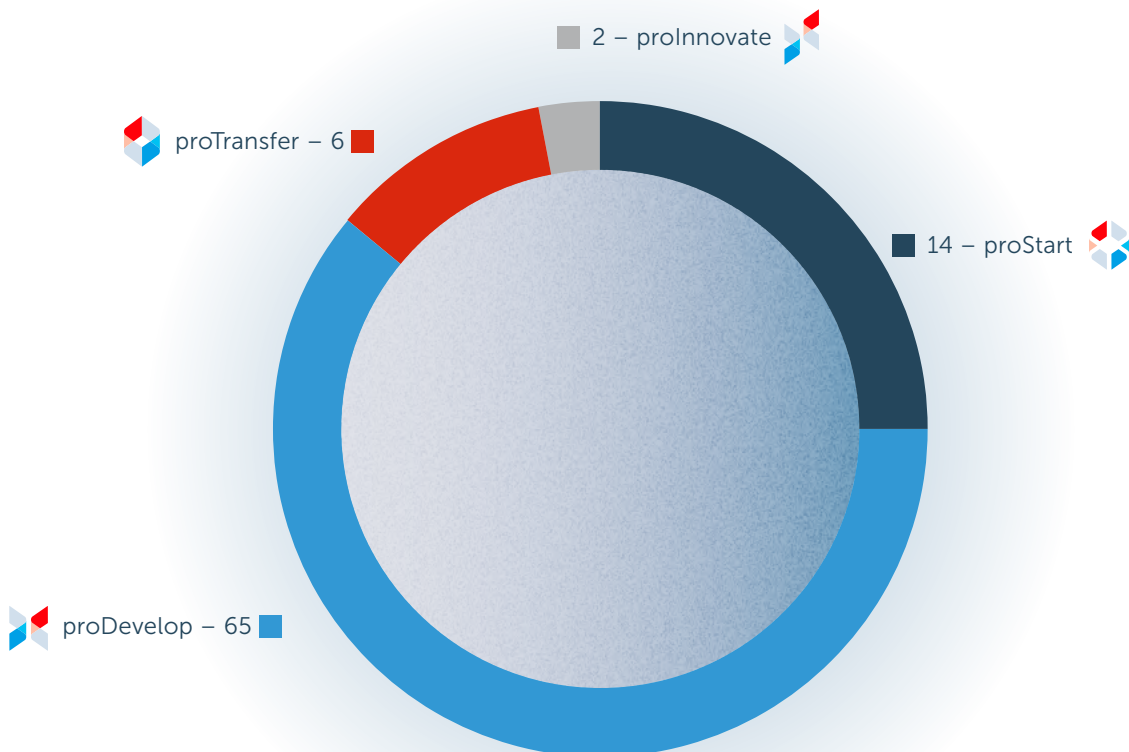
Enfin, le programme pro-Innovate a permis de financer 2 initiatives de projets d'innovation.

L'engagement de la SNCI souligne son importance

stratégique dans le paysage économique actuel.

Cette implication démontre non seulement la confiance placée en la SNCI, mais aussi son influence positive sur le développement économique en soutenant des projets innovants et la création d'emplois.

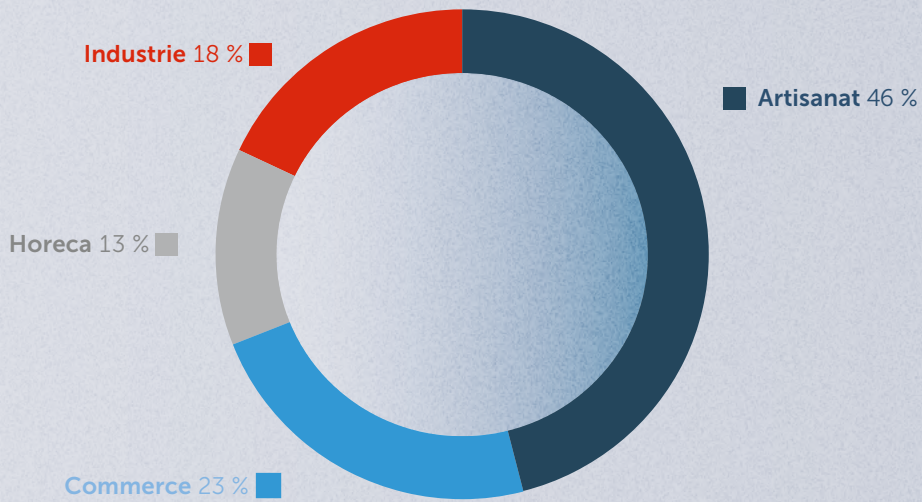
## Programmes 2024 (en projets)



Le tableau ci-après détaille la répartition sectorielle des crédits et permet une comparaison des résultats 2024 et 2023 :

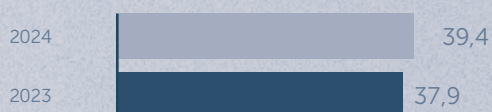
### PRÊTS ACCORDÉS PAR SECTEUR EN 2024 ET 2023 (EN EUROS)

		Artisanat	Commerce	Hôtellerie	Industrie	TOTAL
<b>Montants alloués</b>	2024	14 647 450	7 440 100	4 060 350	5 878 000	<b>32 025 900</b>
	2023	16 515 800	21 981 143	2 740 615	32 882 000	<b>74 119 558</b>
<b>Nombre de prêts</b>	2024	37	24	19	6	<b>86</b>
	2023	28	25	16	14	<b>83</b>
<b>Emplois salariés nouveaux</b>	2024	88	122	52	22	<b>284</b>
	2023	63	39	57	158	<b>317</b>

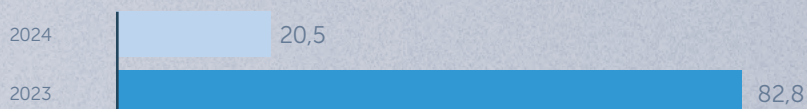


## INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE (EN MIO. EUR)

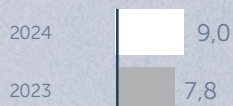
### Artisanat



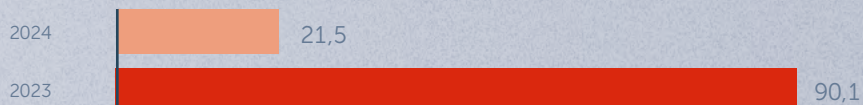
### Commerce



### Hôtellerie / Restauration (Horeca)



### Industrie



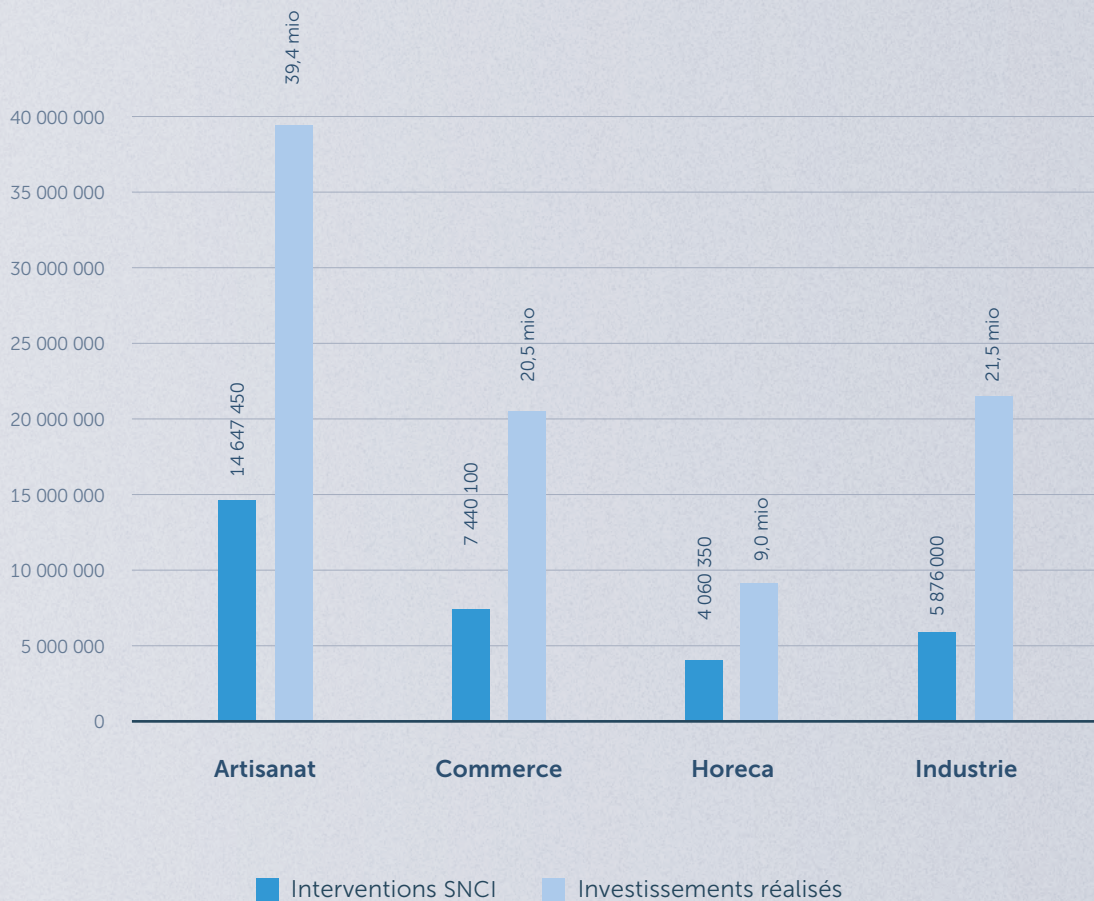
## Total des investissements réalisés (EN MIO. EUR)



**90,4** 2024

218,6 2023

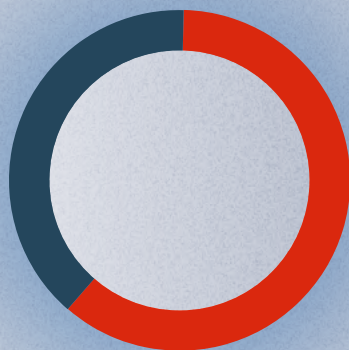
## MONTANTS ALLOUÉS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS (EN €)





Interventions indirectes vs. **directes**

**39,2%** vs **60,8%**







# Interventions indirectes

## Crédit d'équipement

Le crédit d'équipement constitue une intervention indirecte destinée aux PME luxembourgeoises dont la demande devra parvenir par l'intermédiaire d'une de nos banques partenaires. Ce prêt existe depuis la création de la SNCI dans les années 70 et profite d'un taux bonifié incluant notamment un élément d'aide.

En 2024, la SNCI a soutenu la création de 3 entreprises et la modernisation, l'adaptation ou l'extension de nombreuses petites et moyennes entreprises

luxembourgeoises grâce à des crédits d'équipement. Ces interventions ont généré un impact social significatif, se traduisant par la création de 88 emplois et le maintien/la consolidation d'emplois existants.

La SNCI a accordé en 2024, 31 crédits d'équipement pour un montant total de 10 millions d'euros. Bien que représentant une baisse de 48 % par rapport aux 19,5 millions d'euros accordés en 2023 (38 dossiers), ces crédits témoignent de l'engagement continu de la SNCI

en faveur des PME luxembourgeoises.

En 2024, la SNCI a alloué 10 millions d'euros de crédits d'équipement via cinq banques partenaires. Ces financements ont permis des investissements de 25,3 millions d'euros, contre 46,6 millions en 2023, soit une baisse de 84 %. Cette baisse globale a été aussi constatée sur le montant moyen investi par projet qui a diminué de 33,46 % par rapport à 2023.

88

emplois créés

10

millions d'euros en total pour les crédits d'équipement

5

banques partenaires

## Prêt indirect développement (PID)

Le prêt indirect développement, mis en place en 2014, a été revu et retravaillé en collaboration avec les banques de la place en 2022, dans le but d'élargir la base d'intervention de la SNCI et permettant notamment de soutenir davantage les PME luxembourgeoises.

En résumé, la SNCI à travers ce prêt indirect, peut accompagner les entreprises dans toutes les phases de leur cycle de vie, allant de la création, au développement, à l'innovation et jusqu'à la

transmission. L'évolution depuis 2022 démontre l'impact positif avec un total d'interventions passant de 14 en 2022 à 47 pour l'exercice 2024. À relever que 46 de ces interventions ont été réalisées en faveur de PME luxembourgeoises.

En conséquence, toute intervention confondue, la SNCI a alloué 29,9 millions d'euros en 2024 par le biais de 78 prêts indirects, contre 73,4 millions d'euros en 2023 via un nombre inférieur de dossiers.

Finalement, pour répondre aux besoins exceptionnels des entreprises du secteur de la construction et du parachèvement confrontées à une crise en seconde moitié de l'année 2023, la SNCI a mis en place le PID anti-crise, un instrument de financement temporaire. Ce dispositif, basé sur le modèle du prêt indirect existant, couvre jusqu'à 80% des besoins exceptionnels définis. En 2024, 5 prêts pour un montant total de 0,9 millions d'euros ont été accordés dans le cadre de ce programme.



# Les opérations de la SNCI décidées depuis sa création

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage le 1<sup>er</sup> janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 4 162,5 millions d'euros, ce qui représente une moyenne annuelle de 90,5 millions d'euros.

Abstraction faite des prêts accordés à la sidérurgie dans le cadre de la « section spéciale sidérurgie » d'un montant total de 194,9 millions d'euros, les interventions de la SNCI se chiffrent à 3 967,6 millions d'euros, soit 86,2 millions d'euros en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 947,8 millions d'euros, soit 20,6 millions d'euros en moyenne annuelle.

Les prêts à moyen et à long terme destinés aux entreprises d'une certaine taille atteignent 1 569,6 millions d'euros. Il convient d'y ajouter les prêts communautaires (CECA/BEI) qui ne sont plus actifs aujourd'hui, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises,

pour un montant total de 41,5 millions d'euros ainsi que les financements à l'étranger d'un montant total de 7,1 millions d'euros.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 324 prêts à l'investissement, alloués à quelques 209 entreprises différentes.

Au total, le Conseil d'administration a accordé 105,2 millions d'euros de prêts à l'innovation depuis l'introduction de cette catégorie de prêts en 1983.

Depuis 2015, année de la mise en œuvre de produits nouvellement créés que sont le prêt indirect développement, le prêt direct Recherche, Développement et Innovation ainsi que le prêt Entreprises Novatrices, la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 206,5 millions d'euros. Depuis l'extension de la base éligible du prêt indirect développement décidée en 2022 avec en parallèle une adaptation de ses conditions générales le

montant de prêts indirects développement a subi une forte croissance.

Depuis 2002, année de la mise en place du produit du prêt de démarrage (converti par après en prêt de création-transmission), la SNCI a accordé des prêts pour un montant total de 16,4 millions d'euros, soit presque 0,4 million d'euros en moyenne annuelle.

Après la mise en place d'un premier instrument de crise en 2020 dans le cadre de la crise COVID-19 un deuxième instrument temporaire a été décidé courant de l'année 2022 en faveur des entreprises du secteur de la construction et du parachèvement en situation de crise permettant de couvrir leurs besoins de financement exceptionnel. Cet instrument – PID anti-crise – se base sur le modèle du prêt indirect déjà existant. Il s'agit dans ce cas précis donc d'une formule indirecte accordée par l'intermédiaire des Banques partenaires de la SNCI qui permet de couvrir jusqu'à 80 % du besoin

financier exceptionnel défini. Jusqu'à fin 2023 un total de 6,3 millions d'euros ont été octroyés pour soutenir des entreprises en difficultés temporaires en situation de crise.

La SNCI a pris, depuis sa création, des participations pour un montant total de 830,6 millions d'euros. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs (convertis par après en prêts stratégiques) d'un montant de

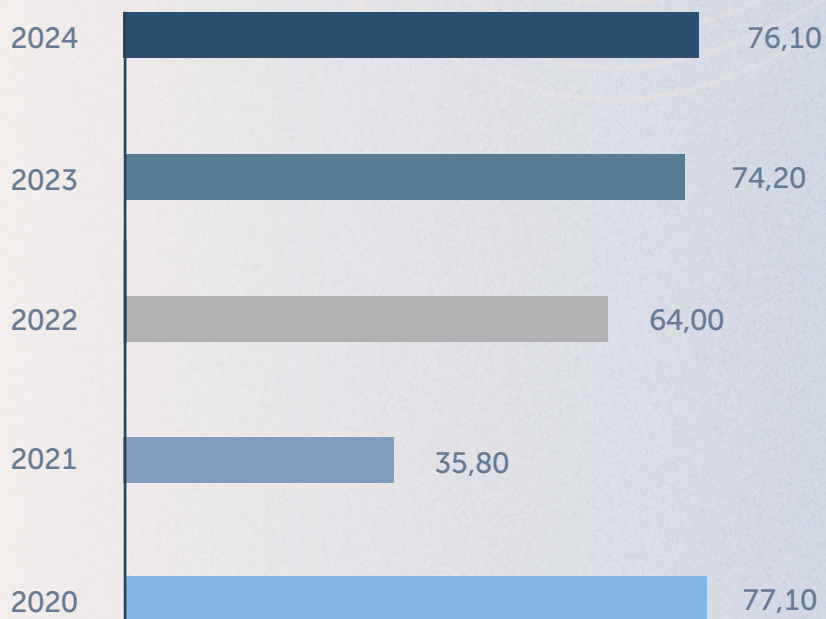
237,4 millions d'euros, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clés luxembourgeoises.

## VUE D'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE LA SNCI DÉCIDÉES DU 1.1.1978 AU 31.12.2024 (EN MIO. EUR)

	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
<b>1. Crédits à l'investissement</b>	<b>2 612,8</b>	<b>46,8</b>	<b>17,5</b>	<b>48,3</b>	<b>19,5</b>	<b>10,1</b>	<b>2 760,9</b>
1 1. Crédits d'équipement	864,0	7,6	17,5	24,7	19,5	10,1	947,8
1 2. Prêts à moyen et à long terme	1 505,3	39,2	0,0	23,6	0,0	0,0	1 569,6
1 3. Financements à l'étranger	7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1
1 4. Section spéciale « sidérurgie »	194,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	194,9
1 5. Prêts BEI/CECA	41,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,5
<b>2. Financements RDI</b>	<b>109,7</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>14,9</b>	<b>53,9</b>	<b>22,2</b>	<b>204,5</b>
2 1. Prêts à l'innovation	104,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	104,0
2 2. Facilité « UNI CRP »	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
2 3. Prêts indirect développement	3,4	1,3	1,8	14,9	53,9	21	96,4
2 4. Prêts entreprises novatrices	1,9	0,0	0,6	0,0	0,0	1,2	3,7
2 5. Prêts direct RD & I	0,06	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,06
<b>3. Crédits à l'exportation</b>	<b>110,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>110,4</b>
<b>4. Opérations en fonds propres</b>	<b>856,8</b>	<b>24,0</b>	<b>15,9</b>	<b>163,2</b>	<b>0,4</b>	<b>47,1</b>	<b>1 078,4</b>
4 1. Prêts de création-transmission	14,7	0,0	0,9	0,3	0,4	0,05	16,4
4 2. Prêts stratégiques	194,9	24,0	15,0	0,5	0,0	44,1	278,5
4 3. Prises de participation	647,2	0,0	0,0	162,4	0,0	3	830,6
<b>5. Financements anti-crise</b>	<b>0,0</b>	<b>5,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>6,3</b>
5 1. Financement spécial anti-crise	0,0	5,0	0,0	0,0	0,4	0,9	6,3
<b>5. Total des opérations décidées</b>	<b>3 689,7</b>	<b>77,1</b>	<b>35,8</b>	<b>226,4</b>	<b>74,2</b>	<b>76,1</b>	<b>4 160,5</b>

TOTAL DES OPÉRATIONS  
DÉCIDÉES 2020–2024

**327,2 MIO. €**

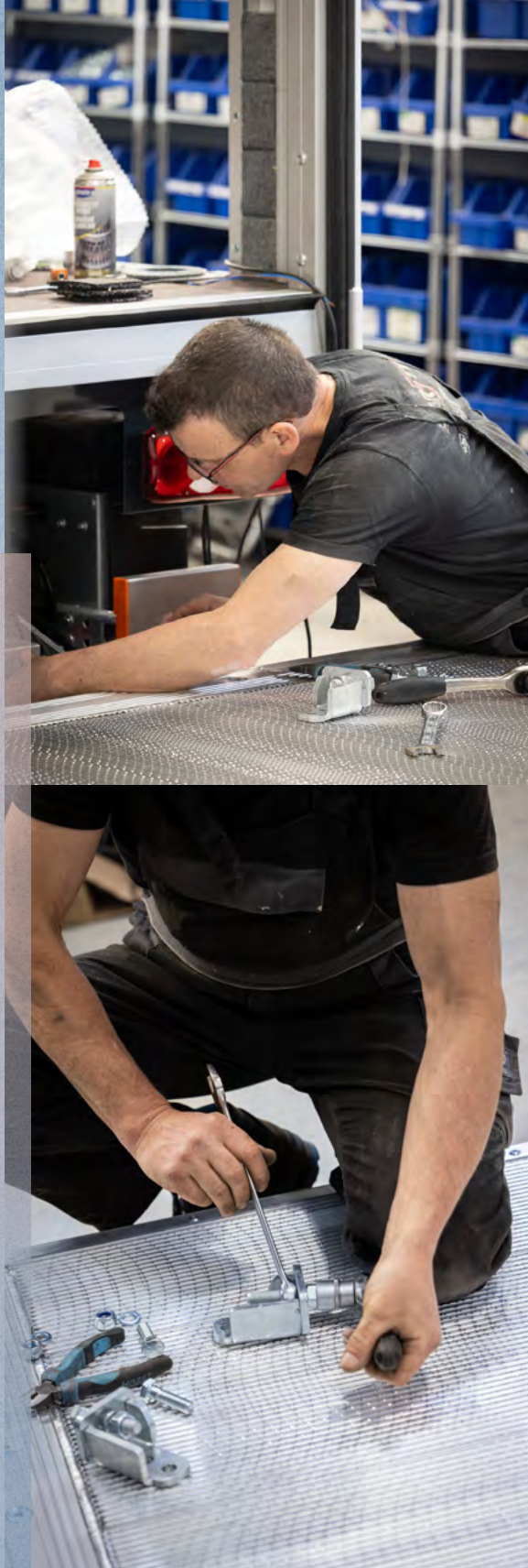


# CARSTEC

8, Zone d'Activités

Grousswiss

L-6833 Biver





# LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE LA SNCI

Le présent chapitre a pour but de présenter plus en détail un certain nombre de participations détenues par la SNCI. Les informations fournies ci-après reflètent la situation au 31 décembre 2024 sur base d'informations accessibles au grand public. Elles n'engagent pas la responsabilité de la SNCI.

# Luxembourg Future Fund

The logo for Luxembourg Future Fund features the text 'LUXEMBOURG FUTURE FUND' in a bold, sans-serif font. To the right of the text is a stylized graphic consisting of a horizontal line with a dot at its end, and a curved, multi-colored shape (purple, pink, blue) that resembles a stylized 'L' or a signal wave.

[www.eif.org/what\\_we\\_do/resources/lff/index.htm](http://www.eif.org/what_we_do/resources/lff/index.htm)  
[www.eif.org/what\\_we\\_do/resources/lff2/index.htm](http://www.eif.org/what_we_do/resources/lff2/index.htm)

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont constitué le Luxembourg Future Fund (LFF I) en 2015. La taille du fonds s'élève à un montant global de quelque 150 millions d'euros dont 30 millions d'euros d'engagement du FEI et 120 millions d'euros de la SNCI. Les propositions d'investissement sont sélectionnées et préparées en toute indépendance par le FEI qui agit en tant que conseiller du fonds.

Le LFF I est organisé en deux sous-fonds, dont les engagements de mise sont les suivants :

- » Quelque 60 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « VC fonds de fonds » ;
- » 90 millions d'euros sont dédiés au Luxembourg Future Fund – sous-fonds « fonds de Co-investissements ».

Le LFF I réalise des investissements directs (via son activité de co-investissements) et indirects (via son activité de fonds de fonds) dans des PME innovantes dans les secteurs technologiques, en phase de démarrage ou de croissance. Les entreprises investies sont sélectionnées sur la base de deux critères clés cumulatifs du fonds qui sont la rentabilité financière et les retombées pour l'économie luxembourgeoise. Le LFF I applique une politique d'investissement en accord avec la base éthique et sociale de sa mission.

Les entreprises sont actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, cleantech et autres, à l'exception du secteur des technologies

de la Santé, disposant déjà de son propre fonds d'investissement).

Depuis sa création, le LFF I a décidé d'investir dans quatre fonds d'investissement établis à Luxembourg :

- » Paladin European Cyber Fund SCSp-SIF, actif dans les services informatiques, de cyber sécurité aux entreprises, dans les secteurs des communications et de la mobilité ;
- » Middlegame Ventures Fund I SCSp, spécialisé dans les jeunes entreprises Fintech essentiellement en Europe ;
- » GP Bullhound Fund V SCSp, dont l'objectif est d'investir dans des entreprises européennes en phase de croissance et actives dans l'économie digitale, plus particulièrement les médias digitaux, les fintechs, les logiciels et les places de marché ;

- » Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, un fonds européen d'investissement en capital risque ayant comme objectif de supporter les entreprises de « l'économie ouverte » à travers le monde entier. Il s'agit du premier fonds soutenu par le FEI à investir dans des actifs digitaux sous le programme pilote européen « InnovFin Artificial Intelligence and Blockchain Technology ».

Le LFF I a également décidé d'investir directement dans les entreprises suivantes :

- » Pagantis UK Limited (UK) (Auparavant Digital Origin Technology Limited), LendInvest PLC (UK) et Solaris SE (auparavant solarisBank AG) CrossLend GmbH (Exited) (DE) actives dans le secteur des Fintech ;
- » Spire Global, Inc. (USA), Iceye Oy (FIN), Northstar Earth & Space Inc. (CA) et ClearSpace Holding SA (LU), actives dans le secteur spatial;
- » Cyberhedge Europe SARL (LU) active dans le secteur de la cyber sécurité.

La période d'investissement du LFF I est venue à échéance en octobre 2022.

L'initiative Luxembourg Future Fund successeur (LFF 2) de 200 millions d'euros au total et pour laquelle l'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros, a continué à être déployée au cours de l'année 2024. Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) est le manager du LFF 2 dont la stratégie d'investissement est plus large que celle du LFF 1. Elle englobe également les entreprises industrielles et de service plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. De plus, le LFF 2 peut financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Un nombre significatif de dossiers d'investissement, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises du champ d'application de la nouvelle stratégie LFF 2 sont en cours d'analyse et un certain nombre de décisions d'investissement – dans des entreprises, voire des fonds d'investissement en capital à risque, voire, et c'est une première, en capital investissement, ont été décidées depuis la mise en œuvre du LFF 2 parmi lesquels notamment Vives Inter-University Fund, M80 Capital II CommV, Shift4good, Lyten PML SPV 1 LP.

**La principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché.**

**Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi. Avec des investissements dans plusieurs centaines de fonds, le FEI est un acteur de premier plan dans le capital-risque européen en raison de l'ampleur et de la portée de ses investissements, notamment dans la haute technologie et le capital-risque de départ.**

# Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a décidé d'investir en 2020 aux côtés d'investisseurs publics et privés (institutionnels et corporates) dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur des sociétés actives dans le domaine de l'espace. Le montant souscrit lors de ce premier closing a atteint 70 millions d'euros d'engage-

ments, desquels la SNCI a pris 10 millions d'euros. Le fonds a réalisé son closing final en 2021 à quelque 120 millions d'euros, et la SNCI a dans ce cadre augmenté son engagement à 18 millions d'euros.

Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial, avec

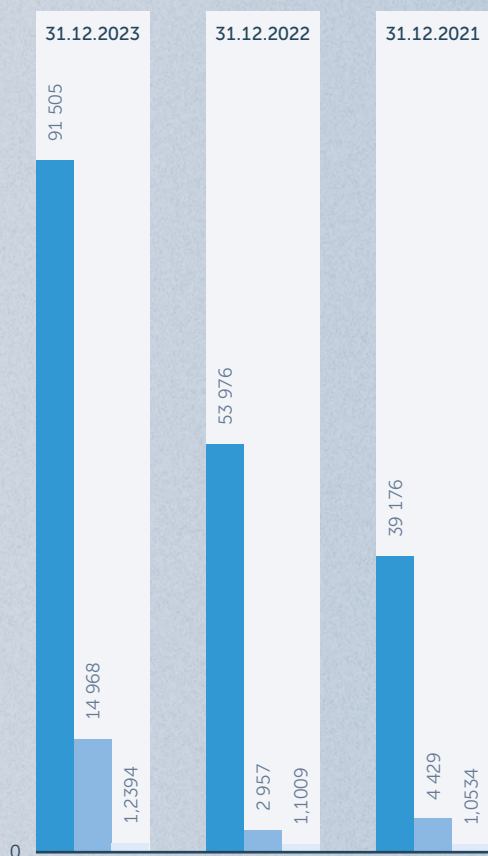
une priorité sur les entreprises générant déjà des revenus ou en présentant la capacité à court terme. Des critères non financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance font également partie du cadre de sa stratégie d'investissement. Orbital Ventures General Partner S.à.r.l. est le General Partner du fonds, et RSM Fund Management Luxembourg S.A. son Alternative Investment Fund Manager (AIFM).

## LE FONDS A RÉALISÉ LES INVESTISSEMENTS SUIVANTS AU 31.12.2024 :

- » All.Space Networks Limited (anciennement Isotropic Systems LTD) (UK), produisant les premiers terminaux satellites multifaisceaux et à large bande passante mondiaux, soutenant la croissance de l'industrie satellitaire ;
- » Vicarious FPC, Inc. (USA), qui propose la robotique-en-tant-que-service en utilisant des logiciels avancés pour automatiser les opérations et fournir aux clients l'accès à des solutions d'automatisation flexibles ;
- » SeerAI, Inc. (USA), qui développe des produits d'analyse et une plateforme de produits-analytiques-en-tant-que-service qui permettra aux clients de générer des informations uniques et exploitables à partir de la fusion de sources de données publiques et privées, en particulier de données géospatiales ;
- » Wakeo S.A.S. (FR), s'attaquant aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement internationale avec une visibilité multimodale en temps réel, des analyses avancées et un suivi des émissions environnementales ;
- » Ellipsis Earth Intelligence B.V. (NL), qui construit une plateforme de données permettant de partager des informations géospatiales ;
- » Recycleye Ltd (UK), qui utilise l'intelligence artificielle et les robots pour automatiser et accélérer le processus de gestion des déchets ;

- » Ferride GmbH (DE), fournisseur de technologie-en-tant-que-service de logistique sans conducteur télécommandée et entièrement automatisée ;
- » Mangata Networks LLC (USA), une société de télécommunications par satellite qui prévoit de construire une constellation de satellites de communication de grande capacité pour fournir une connectivité à large bande à n'importe quel point de la surface de la Terre ;
- » The Exploration Company GmbH (DE), qui cherche à démocratiser l'accès à l'espace pour les entreprises non spatiales grâce à la prochaine génération de vaisseaux spatiaux ;
- » Jua.ai AG (CH), qui construit le premier jumeau numérique du monde capable de modéliser l'intégralité de l'atmosphère et tous ses paramètres (y compris la météo) dans une grille de 250x250m ;
- » Lunar Outpost EU (LU), qui développe des technologies et des produits avec des cas d'utilisation dans l'espace et sur terre (exemples plateforme de capteurs environnementaux / rovers lunaires) ;
- » Lunasonde, Inc (USA), qui travaille sur une nouvelle technologie d'observation de la terre et de détection utilisant le radar via une constellation de satellites LEO qu'elle prévoit de construire ;
- » Robco GmbH (DE), qui offre une solution d'automatisation de bout en bout pour les PME industrielles.
- » SatSure Analytics India Private Ltd, (India) a mis au point une série de logiciels d'entreprise qui exploitent l'imagerie satellitaire. Les données sont utilisées dans différents domaines, tels que les services financiers, l'assurance et l'infrastructure.
- » Mytra, Inc (USA), est une plateforme RaaS (robotique en tant que service) qui permet d'automatiser la logistique de stockage, d'augmenter la productivité industrielle en solutionnant des problèmes d'automatisation des flux de matériaux et de coûts de main-d'œuvre élevés.
- » Encube Technologies (SE) utilise l'automatisation et l'IA dans son logiciel d'ingénierie permettant d'améliorer la productivité des équipes de développement de produits manufacturés, de la conception à l'industrialisation.
- » Vayu Robotics (US) est un spin-out de Vicarious qui développe des technologies de pointe en matière de détection automobile, de véhicules autonomes et de robotique.
- » Capra Robotics (DK) crée des robots mobiles autonomes (Autonomous Mobile Robots (AMRs)) qui assistent les personnes dans divers secteurs d'activités, tels que la logistique, l'inspection et la maintenance. Sa plateforme s'adapte aux environnements intérieurs et extérieurs et permet d'automatiser des tâches telles que la manutention, le contrôle des périmètres et l'entretien des villes.

- » Samp (FR) est une entreprise de deep tech qui accélère la transformation et la décarbonisation des sites industriels grâce à un jumeau numérique créé à partir de données de terrain, permettant d'optimiser la gestion des infrastructures industrielles.
- » Uplift360 (LU) est une entreprise qui développe une technologie chimique pour recycler des matériaux avancés dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense.



■ Actifs nets  
 ■ Résultat net  
 ■ NAV/action ordinaire  
 (Chiffres consolidés en 000 EUR)

Le fonds se concentre sur des entreprises en phase de croissance, mais également d'amorçage, développant des produits, services ou technologies innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur spatial.



©ses

# SES S.A.



# SES

[www.ses.com](http://www.ses.com)

SES offre des capacités de transmission par satellite et des services satellitaires aux médias, aux administrations publiques et aux entreprises.

Avec un total de quelque 70 satellites au 31.12.2024, dont une cinquantaine en orbite géostationnaire et une vingtaine de satellites en orbite terrestre moyenne, SES représente la première plateforme de distribution de services satellitaires au monde et est le leader mondial dans le domaine des solutions de communication par satellite.

Ainsi, les satellites opérés par SES diffusent plus de 8 400 chaînes de télévision dont quelque 3 200 chaînes en qualité HD (haute définition) ou UHD (ultra haute définition) vers 369 millions de foyers, soit plus d'un milliard de personnes, dans le monde entier. SES dessert une clientèle diversifiée d'entreprises à l'échelle mondiale, et fournit

des services aux administrations publiques de divers pays. Au 31.12.2023, 50% du segment réseaux est composé à 75 % d'agences gouvernementales civiles et militaires américaines et à 25% de clients gouvernementaux et institutionnels mondiaux. Par ses services de mobilité SES assure la couverture d'une très large partie du trafic maritime et aéronautique mondial.

Le groupe offre des solutions de connectivité par satellite déployables dans les services Cloud et avec la technologie 5G.

SES détient également des participations stratégiques dans plusieurs opérateurs satellitaires régionaux et opérateurs spécialisés dont, YahLive au Moyen-Orient, QuetzSat au Mexique, WAPS en Afrique de l'ouest et GovSat au Luxembourg.

Une croissance externe a été réalisée en 2022 avec l'acquisition de 100 % de DRS Global Enterprise Solutions, Inc, fournisseur de solutions intégrées de télécommunications par satellite pour le gouvernement américain. Plus récemment, un accord pour l'acquisition d'Intelsat a été annoncé le 30 avril 2024, visant à créer un opérateur multi-orbites plus puissant. La finalisation de l'acquisition est prévue pour le second semestre 2025.

Dans le cadre du déploiement de la 5G aux USA nécessitant la libération d'une partie de la C-Band, SES a achevé en 2023 la libération des capacités C-Band initialement prévues et a assuré la continuité des services pour ses clients sur la partie restante de la C-Band.

En 2024 et en ligne avec son calendrier de lancement, SES a lancé 2 satellites O3b mPOWER,

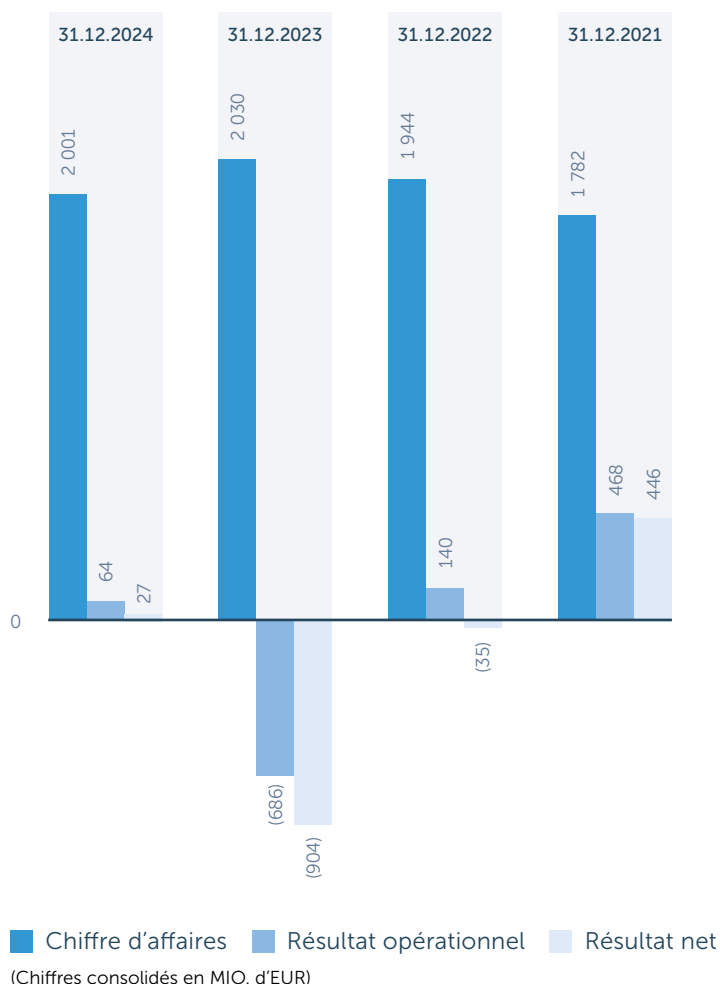


portant le nombre total de satellites O3b mPOWER en orbite à 8 au 31 décembre 2024.

La SNCI est un des actionnaires fondateurs de SES. Au 31.12.2024, elle détient 56 699 076 actions de la catégorie B dans SES S.A., représentant 10,88 % des droits de vote et 5,09% des droits économiques ainsi que 7 084 775 titres FDR représentant 1,59% des droits économiques. En 2024, SES a complété un programme de rachat d'actions (share buy-back) de 150 millions d'euros.

Les FDR de SES sont cotés sur Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2024, le groupe SES occupe 2 134 personnes (équivalent temps plein) dont 678 sur le site luxembourgeois de Betzdorf.



# Cargolux Airlines International S.A



[www.cargolux.com](http://www.cargolux.com)

Cargolux a commencé ses activités en 1970 en opérant avec un seul Canadair CL-44. Au fil du temps, la flotte s'est constamment développée et a été modernisée régulièrement. En 2005, Cargolux a opté pour le Boeing 747-8F, puis, en 2022, pour le Boeing 777-8F, en vue du remplacement des avions du type 747-400F. Le groupe Cargolux exploite une flotte de 30 avions de type Boeing 747-400 et 747-8, spécialement conçus pour le transport de marchandises.

Depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2009, Cargolux exploite à l'aéroport de Luxembourg son nouveau hangar « state of the art » d'une surface totale de 25 600m<sup>2</sup> qui abrite tous les services liés à la maintenance. Il permet d'héberger simultanément deux avions de n'importe

quel type existant à ce jour, y compris l'Airbus A380-900 et le Boeing 747-8.

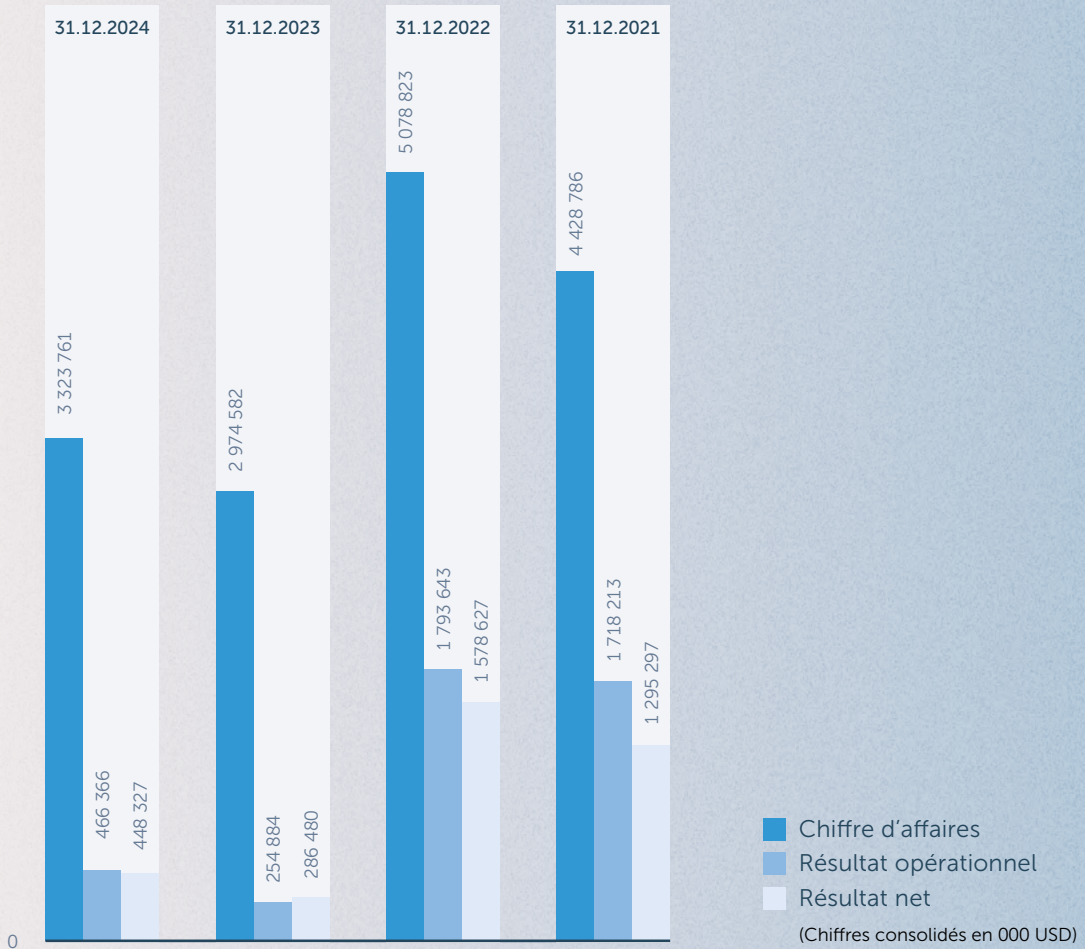
Au cours des années les actionnaires de la société ont participé à différentes opérations de renforcement des fonds propres. Une augmentation de capital de 100 millions USD a été réalisée fin 2009. Les fonds propres de Cargolux ont été renforcés davantage moyennant l'émission d'un emprunt subordonné convertible de 100 millions USD en mars 2013, converti en capital à l'échéance, et une augmentation de capital de 175 millions USD en avril 2014.

En 2014, HNCA a rejoint le capital de Cargolux en tant qu'actionnaire stratégique en acquérant une participation de 35 %.

En 2018, la SNCI a participé à la création de Master LeaseCo S.A. qui a acquis, via deux filiales, deux avions de Cargolux pour les louer ensuite à nouveau à Cargolux. Cette transaction s'inscrit dans un ensemble de mesures prises pour soutenir la compétitivité de la société. L'actionnariat de Master LeaseCo S.A. est identique à celui de Cargolux Airlines International S.A..

Au 31 12 2024, la SNCI détient 2 233 766 actions représentant 10,67% du capital de Cargolux Airlines International S.A..

En 2024, en moyenne, Cargolux a employé un total de 3 700 personnes au niveau mondial dont, au 31 décembre 2024, quelque 3 174 basées au quartier général de Cargolux à Luxembourg.



# Encevo S.A.



[www.encevo.eu](http://www.encevo.eu)

ENCEVO S.A. est issue de la fusion des deux sociétés de distribution d'énergie luxembourgeoises, CEGEDEL S.A. et SOTEG S.A., et de la société allemande Saar Ferngas AG. CEGEDEL S.A. distribuait près de 70 % de l'électricité consommée au Luxembourg et SOTEG S.A. était le premier distributeur de gaz naturel au Luxembourg. Saar Ferngas AG était la principale société de distribution de gaz dans la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Cette fusion a été initiée dans un but de renforcement des positions compétitives et ce par l'extension des offres d'électricité et de gaz naturel ainsi que par le développement commun de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

La SNCI a apporté en date du 23 janvier 2009, ensemble avec les autres principaux actionnaires, sa participation de CEGEDEL S.A. de 11,89 % à SOTEG S.A. dont elle était déjà actionnaire à hauteur de 10 %. Une offre publique obligatoire a été lancée sur l'ensemble des

actions CEGEDEL S.A. restant en circulation. Le nouveau groupe a finalement été constitué le 1<sup>er</sup> juillet 2009 par la restructuration voire la nouvelle dénomination de ses sociétés. Les activités du groupe ont été chapeautées sous la holding faîtière ENOVOS INTERNATIONAL S.A. (devenue ENCEVO S.A. fin 2016) qui initialement poursuivait ses activités principalement via ses filiales luxembourgeoises ENOVOS LUXEMBOURG S.A., le fournisseur d'énergie, et CREOS LUXEMBOURG S.A., l'opérateur de réseau. Début 2019 ENCEVO S.A. a regroupé ses activités dans le domaine des installations et services techniques autour de l'équipement du bâtiment, de la production décentralisée d'énergie et de l'efficacité énergétique dans sa filiale, Teseos Luxembourg S.A. (anciennement Enovos Services Luxembourg S.A.), qui assure une présence du groupe dans l'intégralité de la chaîne de valeur énergétique. ENCEVO DEUTSCHLAND GmbH, qui est directement détenue par la maison mère du groupe,

poursuit les activités en Allemagne.

Début 2011, la Ville de Luxembourg est devenue actionnaire du groupe grâce à un apport de ses activités dans le domaine de l'énergie. ArcelorMittal Luxembourg S.A. qui, avec une participation de 23,48 % était le deuxième actionnaire le plus important du groupe, a cédé en juillet 2012 ses actions à AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une entité du groupe AXA Private Equity qui en 2013 est sortie du giron de l'assureur AXA et a été rebaptisée Ardian.

Début 2016, l'Etat luxembourgeois, la SNCI, la Ville de Luxembourg et AXA Redilion ManagementCo S.C.A./ Ardian Redilion ManagementCo S.C.A., actionnaires du groupe, ainsi que la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ont acquis les 28,36 % détenus par RWE AG et E.ON Ruhrgas International GmbH dans la société faîtière du groupe. Cette transaction reflète notamment la volonté

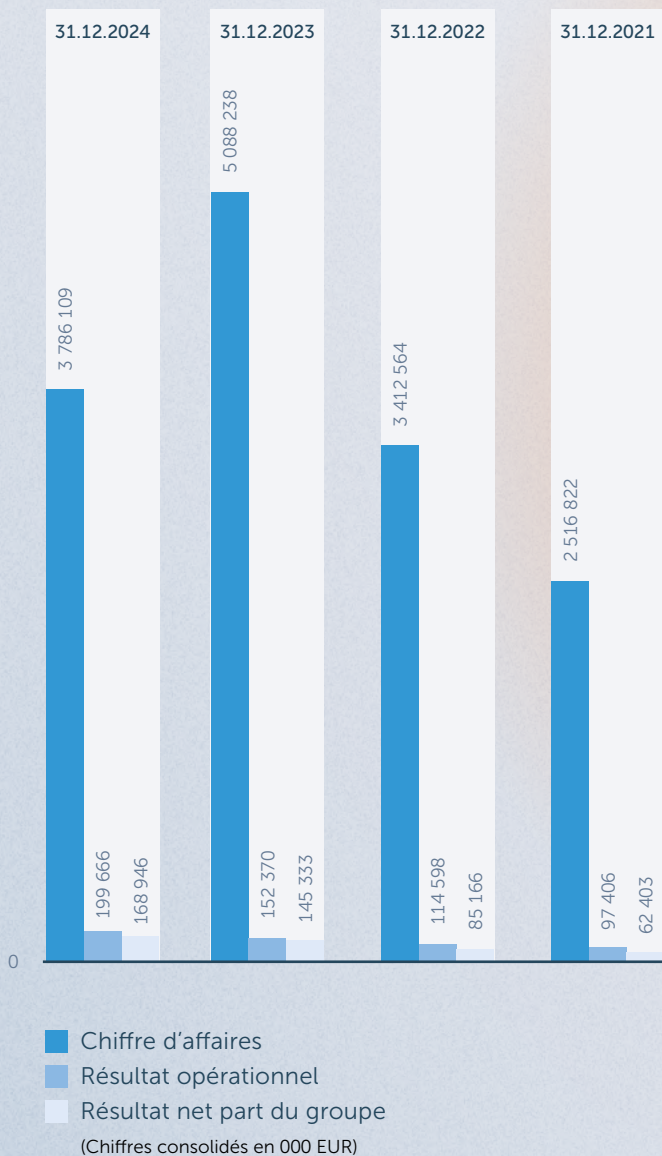
du Gouvernement de détenir une majorité publique dans une société qui, avec ses réseaux énergétiques, est considérée clé pour la fourniture d'énergie du Luxembourg.

Au cours de l'année 2018, Electrabel S.A. (ENGIE S.A.) a

cédé sa participation à POST Luxembourg et China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co.,Ltd Sarl a acquis 24,92 % de AXA Redilion ManagementCo S.C.A./Ardian Redilion ManagementCo S.C.A..

Le groupe ENCEVO a employé en moyenne en 2 884 collaborateurs en 2024.

Au 31.12.2024, la SNCI détient 14,2 % du capital et des droits de vote d'ENCEVO S.A. qui n'est pas cotée.



# SISTO Armaturen S.A.

**SISTO**

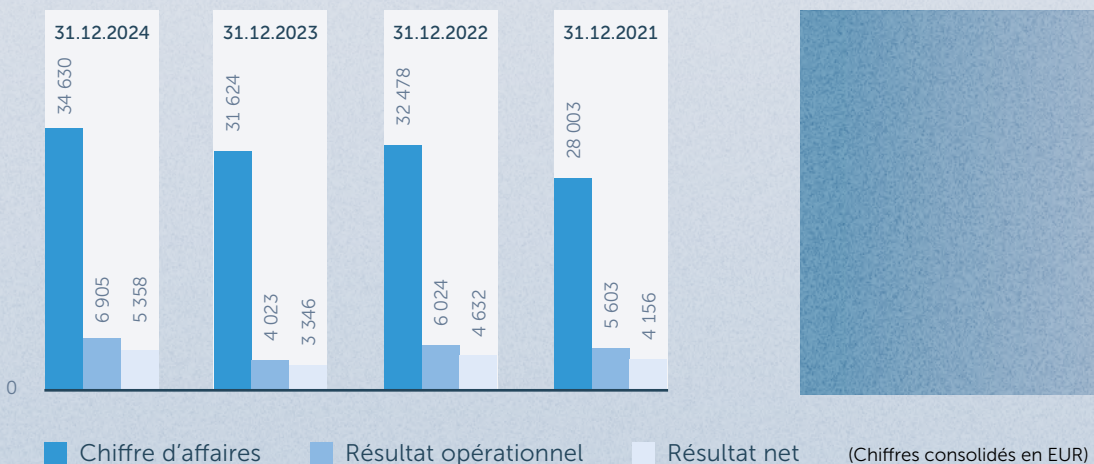
[www.sisto-aseptic.com](http://www.sisto-aseptic.com)

SISTO Armaturen est spécialisée dans la production de vannes à membrane et d'actionneurs, en fonte et en acier inoxydable. Ces produits sont utilisés dans l'équipement d'immeubles ou d'installations industrielles les plus variés. Ainsi, ils se retrouvent entre autres dans les installations de l'industrie alimentaire, pharmaceutique, nucléaire ou encore de la biotechnologie et plus particulièrement dans les applications et les processus d'automatisation et les technologies de procédés.

Le capital social de SISTO S.A. s'élève à 6 000 000 euros. La SNCI détient une participation de 47,15%, le solde étant détenu par le groupe industriel allemand KSB SE & Co. KGaA (anciennement KSB AG) établi à Frankenthal en Rhénanie-Palatinat, qui est spécialisé dans la construction de pompes et de robinetterie.

En moyenne en 2024, SISTO occupait 176 personnes sur son site industriel et administratif dans la zone industrielle à Echternach, adapté à ses besoins et doté d'un atelier

de production moderne ainsi que de surfaces de bureau techniques et administratives. Au cours des dernières années, SISTO a continué ses efforts de modernisation de son outil de production. En 2022, SISTO a entamé les travaux d'agrandissement de l'atelier de fabrication existant. Enfin, SISTO a inauguré son nouveau centre technique fin février 2023. Celui-ci est doté d'équipements de démonstration pour la clientèle, et pour les activités de R&D. Il comporte en outre des surfaces de bureau supplémentaires.



# Luxcontrol S.A.



[www.luxcontrol.com](http://www.luxcontrol.com)

Luxcontrol a été créée en 1978, lors de la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise, comme laboratoire d'analyse et d'essais sous le nom de Laborlux. En 1992, le TÜV Rheinland a rejoint l'actionnariat à hauteur de 56 % et le nom de Laborlux a été changé en Luxcontrol. Le solde de l'actionnariat est détenu par ArcelorMittal et par la SNCI à hauteur de 22% chacun.

Luxcontrol est active dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques liés

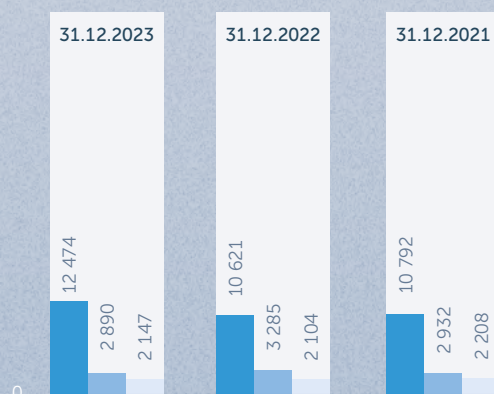
à la Qualité, la Sécurité et l'Environnement.

Ses clients proviennent tant de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services que du secteur public.

Luxcontrol a progressivement développé des prestations spécifiques pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles, la sécurité et la santé au travail ainsi que pour la qualité des produits et des services. Au fil du temps,

Luxcontrol a aussi élargi sa présence géographique en créant des filiales/succursales à l'étranger, au Japon, en Chine, en Turquie, aux Etats-Unis et en France.

Fin 2024, Luxcontrol occupait 255 personnes dont 238 au Luxembourg.



■ Chiffre d'affaires

■ Résultat opérationnel

■ Résultat net

(Chiffres consolidés en 000 EUR)

La société anonyme Luxtrust a été constituée avec un capital social de 4 500 000 euros en date du 18 novembre 2005 par l'Etat luxembourgeois, la SNCI et plusieurs acteurs des secteurs privé et public parmi lesquels on retrouve POST Luxembourg, la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, la BGL BNP Paribas, la Banque Internationale à Luxembourg et la Chambre de Commerce.

L'objet de Luxtrust S.A. est la mise en place et l'exploitation d'une plate-forme de certification électronique qui permet d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité aux échanges électroniques et de promouvoir ainsi le développement des activités en matière d'E-Banking, d'E-Business et d'E-Government auprès de tous les acteurs économiques. Luxtrust S.A. est présente en France depuis 2019 (filiales), en Belgique depuis 2020 (succursale), et à Monaco depuis 2022 (filiales).

Suite à une restructuration du capital de Luxtrust S.A. en 2012 et à plusieurs augmentations de capital qui se sont succédées depuis 2010, dont la dernière au premier trimestre 2017, le capital social s'élevait à 6 207 777 euros au 31.12.2017 dont la SNCI détenait 1 050 799 actions, représentant 16,93 % du capital.

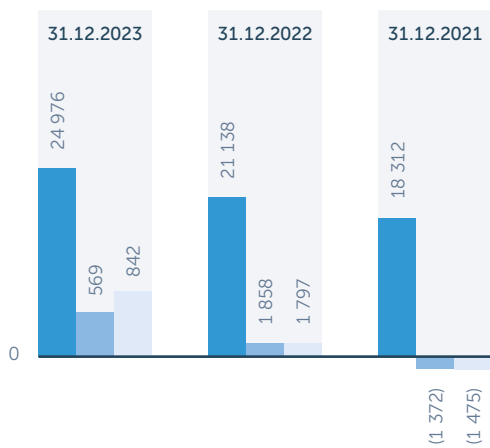
Au courant de l'année 2018, les actionnaires de Luxtrust S.A. ont accédé à la proposition d'un partenariat stratégique avec le groupe Italien Tinexta S.p.A. qui, par l'intermédiaire de sa filiale InfoCert S.p.A., est entré dans le capital de Luxtrust S.A. à hauteur de 50 % pour créer de par cette joint-venture une grande autorité de certification européenne. Les actionnaires luxembourgeois, quant à eux, ont décidé dans le cadre de cette opération de joint-venture de regrouper leurs participations respectives dans Luxtrust S.A. dans une société de tête, Luxtrust Development S.A. qui elle détient 50 % du capital de Luxtrust S.A..

A noter que POST Luxembourg a repris les actions d'InfoCert S.p.A. en décembre 2020.

Les deux co-actionnaires Luxtrust Development S.A. et POST Luxembourg ont procédé à une augmentation de capital de 6 600 000 euros dans Luxtrust S.A. en décembre 2021, portant le capital social à 19 015 554 euros.

Au 31.12.2024 la SNCI détient 16,93% du capital de Luxtrust Development S.A. et donc indirectement 8,46 % dans Luxtrust S.A..

En moyenne en 2023, Luxtrust S.A. occupait 92 personnes (équivalent temps plein). À la date de ce rapport les données de 2024 n'étaient pas encore disponibles.



■ Chiffre d'affaires  
■ Résultat opérationnel  
■ Résultat net  
 (Chiffres consolidés en 000 EUR)



# Les participations de la SNCI

## Tableau synoptique

Au 31 décembre 2024, les participations de la SNCI inscrites au bilan se décomposent comme suit (Pour plus de détails sur certaines participations, cf. aussi partie « 3.1 les principales PARTICIPATIONS DE LA SNCI »).

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote <sup>1</sup>	Autres actionnaires	Droits de vote <sup>1</sup>
ADVENT LIFE SCIENCES FUND I LP	L.P.	Londres, UK	20,68% <sup>2</sup>	Fonds Européen d'Investissement	15,43% <sup>2</sup>
ArcelorMittal <sup>3</sup>	S.A.	Luxembourg	1,09% <sup>9</sup>	État Luxembourgeois	1,52% <sup>9</sup>
				Actionnaires importants	39,81% <sup>9</sup>
				Flottant	47,69% <sup>9</sup>
Cargolux Airlines International	S.A.	Sandweiler	10,67%	LUXAIR S.A.	35,10%
				HNCA (Luxembourg) S.à r.l.	35,00%
				BCEE	10,91%
				État Luxembourgeois	8,32%
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR	S.C.A. SICAR	Luxembourg	14,76%		
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Sub-Fund 1 – Class B1 Shares				État Luxembourgeois	24,59%
				Autres actionnaires	60,65%
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Sub-Fund 1 – Class B2 Shares			14,76%	4	-
Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Sub-Fund 2			12,23%	État Luxembourgeois	20,72%
				Autres actionnaires	67,05%

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote <sup>1</sup>	Autres actionnaires	Droits de vote <sup>1</sup>
<b>ENCEVO S.A.</b>	S.A.	Esch-sur-Alzette	<b>14,20%</b>	État Luxembourgeois	28,00%
				China Southern Power Grid International (Luxembourg) Co. LTD. S.à r.l.	24,92%
				Administration Communale de la Ville De Luxembourg	15,61%
				BCEE	12,00%
				POST Luxembourg	4,71%
				AXA Redilion ManagementCo S.C.A. & ARDIAN Redilion ManagementCo S.C.A.	0,56%
<b>EUREFI</b>	S.A.	Longwy, France	<b>7,42%</b>	Équipe de gestion	-
				IDELUX Développement s.c.r.l / SOGEPARLUX S.A.	-
				FPMEI / FFI	-
				BCEE	-
				ETHIAS S.A.	-
				Wallonie Entreprendre S.A.	-
				Autres	-
<b>EUROBETON HOLDING S.A.</b>	S.A.	Contern	<b>34,50%</b>	LBO Investments S.A.	65,50%
<b>FIELD SICAR S.C.A., en liquidation volontaire</b>	S.C.A.	Pétange	<b>14,33%</b>	FCIR	-
				BCEE	-
				BIP Investment Partners S.A.	-
				CEGEE	-
				Autres	-

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote <sup>1</sup>	Autres actionnaires	Droits de vote <sup>1</sup>
<b>Lux Development S.A.</b>	S.A.	Luxembourg	<b>1,75%</b>	État Luxembourgeois	98,25%
<b>LUXCONTROL S.A.</b>	S.A.	Esch-sur-Alzette	<b>22,00%</b>	TÜV International GmbH ArcelorMittal Luxembourg S.A.	56,00% 22,00%
<b>Luxembourg Future Fund <sup>5</sup></b>	S.A. SICAV FIS	Luxembourg			
<b>Co-Investissements</b>			<b>80,00%</b>	Fonds Européen d'Investissement	20,00%
Participations détenues :					
» CrossLend GmbH, G.m.b.H, Berlin, Allemagne (Exited)					
» Cyberhedge Europe SARL, S.à.r.l, Luxembourg					
» Iceye Oy, Limited Company, Espoo, Finlande					
» LendInvest PLC, Public limited company, Londres, UK					
» Pagantis Uk Limited (auparavant Digital Origin Technology Limited), Private limited company, Londres, UK					
» Solaris SE (auparavant solarisBank AG), SE, Berlin, Allemagne					
» Spire Global, Inc., Corporation, San Francisco, USA					
» Northstar Earth & Space Inc., Business Corporation, Montréal, Canada					
» ClearSpace Holding SA, S.A., Luxembourg					
<b>Fund of funds</b>			<b>80,00%</b>	Fonds Européen d'Investissement	20,00%
Participations détenues :					
» Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, SCSp, Luxembourg					
» MiddleGame Ventures Fund I, SCSp, Luxembourg					
» GP Bullhound Fund V SCSp, SCSp, Luxembourg					
» Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, SCSp, Luxembourg					
<b>Luxembourg Future Fund 2 <sup>5,6</sup></b>	N/A	N/A	<b>100,00%</b>	<sup>6</sup>	<sup>6</sup>
» Activité de co-investissements					
Participations détenues :					
» Lyten PML SPV 1 LP, Limited Partnership, Reno, USA					
» Hydrosat Inc., Corporation, Washington, USA					
» Activité de fonds de fonds					
Participations détenues :					
» GP Bullhound Fund VI (CI) SCSp, SCSp, Luxembourg					
» M80 Fund II CommV, SCSp, Bruxelles, Belgique					
» MGV Series A Fund II CV, SCSp, Luxembourg					
» Shift4Good Fund I SLP, SLP, Paris, France					
» Vives Inter-University Fund, SA, Louvain-la-Neuve, Belgique					
» 33N Cybersecurity and Infrastructure Software Fund, FCRE, Porto, Portugal					

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote <sup>1</sup>	Autres actionnaires	Droits de vote <sup>1</sup>
<b>Luxtrust Development</b>	S.A.	Luxembourg	<b>16,93%</b>	État Luxembourgeois	38,58%
				BCEE	6,99%
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Luxembourg	-
				BIL S.A.	-
				BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.	-
Autres	-				
<b>Master LeaseCo S.A.</b>	S.A.	Strassen	<b>10,67%</b>	LUXAIR S.A.	35,10%
				HNCA (Luxembourg) S.à r.l.	35,00%
				BCEE	10,91%
				État Luxembourgeois	8,32%
<b>NORTHSTAR EUROPE S.A.</b> <sup>7</sup>	S.A.	Luxembourg	<b>17,00%</b> <sup>7</sup>	Northstar Trade Finance Inc.	66,00% <sup>7</sup>
				Office du Ducroire	17,00% <sup>7</sup>
<b>Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF</b>	S.C.A., SICAV-FIAR	Luxembourg	<b>15,20%</b>	Fonds Européen d'Investissement	-
				État Luxembourgeois	-
				OHB SE	-
				BCEE	-
				BGL BNP Paribas S.A.	-
				POST Capital S.A.	-
				SES S.A.	-
				BIL S.A.	-
				Orbital Ventures General Partner S.à r.l.	-
				Orbital Ventures Associates SCSp	-
Autres	-				

Dénomination sociale	Forme	Siège social	Taux de détention SNCI – Droits de vote <sup>1</sup>	Autres actionnaires	Droits de vote <sup>1</sup>
Paul Wurth Real Estate S.A.	S.A.	Luxembourg	18,84%	SMS Investments S.A.	59,19%
				BCEE	10,98%
				État Luxembourgeois	10,98%
Prolog Luxembourg S.A. <sup>8</sup>	S.A.	Luxembourg	17,65%	BCEE	43,96%
				Banque Internationale à Luxembourg	19,90%
				Banque Raiffeisen	11%
				Banque de Luxembourg	7,5%
RTL Group S.A. <sup>3</sup>	S.A.	Luxembourg	0,20%	Bertelsmann Capital Holding GmbH	76,29%
				Flottant	23,51%
SES	S.A.	Betzdorf		État Luxembourgeois - Actions de catégorie B	11,58%
Actions de catégorie B			10,88%	BCEE - Actions de catégorie B	10,88%
Actions de catégorie A (Fdr) <sup>3</sup>			1,59% <sup>9</sup>	Actions nominatives	0,65%
				Flottant <sup>10</sup>	66,01%
SISTO ARMATUREN S.A.	S.A.	Echternach	47,15%	KSB SE & Co. KGaA	52,85%
Technoport S.A.	S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92%	État Luxembourgeois	55,08%

## NOTES

- <sup>1</sup> La détention éventuelle d'actions propres par la participation n'a pas été considérée (pour autant que ne soit pas précisé autrement dans la suite du tableau).
- <sup>2</sup> Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués.
- <sup>3</sup> Au niveau comptable, ces participations sont comptabilisées dans le poste « actions et autres valeurs mobilières à revenu variable ».
- <sup>4</sup> Les actionnaires sont identiques à ceux de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 1.
- <sup>5</sup> Instruments clés de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital-risque luxembourgeois qui visent notamment les activités entrepreneuriales étrangères contribuant à la diversification économique durable du pays en apportant de la substance économique dans les secteurs stratégiques clés.
- <sup>6</sup> La SNCI a mis en place, sur la base d'un contrat fiduciaire, le fonds successeur Luxembourg Future Fund (LFF II) qui se caractérise par une stratégie élargie. L'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros. Il est complété par 40 millions venant du Fonds Européen d'Investissement, qui est le gestionnaire du LFF II. Le fonds a été rendu opérationnel en 2023. plusieurs investissements ont été effectués au cours de l'année 2024 et de nombreux dossiers d'investissements intéressants sont en cours d'analyse, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises relevant du champ d'investissement de la stratégie LFF 2.
- <sup>7</sup> Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance Inc, sont suspendus. Vu la défaillance dudit actionnaire majoritaire, détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à NORTHSTAR EUROPE S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.
- <sup>8</sup> Dans le contexte de crise du secteur de la construction, la Banque a pris une participation dans le capital de Prolog Luxembourg S.A., conjointement avec la Spuerkeess, la Bil, la Banque Raiffeisen et la Banque de Luxembourg. La SNCI détient 17,65% du capital de Prolog Luxembourg S.A. et participe dans la même mesure dans le financement par prêt de Prolog Luxembourg S.A.. L'enveloppe globale de l'initiative Prolog Luxembourg S.A. s'élève à 250 millions d'euros.
- <sup>9</sup> Les droits économiques sont considérés.
- <sup>10</sup> Sont également incluses les actions de catégorie A (FdR) détenues par la SNCI, l'Etat Luxembourgeois et la BCEE.

# RELATIONS



# L'accord de coopération « NEFI »

---

NEFI a été créée le 12 juillet 1999 à Bruxelles par sept institutions financières, parmi lesquelles la SNCI, qui se sont regroupées par la signature d'un accord de coopération sous une dénomination commune : « Network of European Financial Institutions (NEFI) » [www.nefi.eu](http://www.nefi.eu).

---

NEFI se compose actuellement de 20 institutions financières de 19 États membres de l'Union européenne et du Royaume-Uni.

Ces institutions partagent une mission publique qui consiste à faciliter l'accès au financement des PME en leur offrant des services financiers et de l'expertise. Cette mission leur a été confiée par leur gouvernement et/ou la législation en vigueur dans leurs pays respectifs. Des missions

similaires ont été assignées aux institutions membres de NEFI dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement, de l'infrastructure ou du développement régional.

Le but de l'accord est, de façon générale, de développer au sein de l'Union européenne la coopération dans le secteur des PME et, plus particulièrement, dans les domaines du conseil et du financement.





















Un groupe de travail permanent (Permanent Working Group – PWG) est l'organe de travail du NEFI. Ce groupe se réunit périodiquement, en règle générale quatre fois par an, pour s'informer mutuellement sur les plus récents développements dans les différentes institutions et pour discuter et élaborer des positions communes sur des sujets d'actualité, présentant un intérêt commun pour les membres du NEFI. Les réunions du PWG sont organisées en alternance par les différents membres. Le PWG décide

également de la représentation du NEFI dans des réunions externes, notamment avec les responsables de la Commission européenne, de la BEI ou du EIF.

Vu son activité croissante le NEFI dispose depuis 2009 d'un secrétariat basé à Bruxelles, occupé par une personne en charge de la coordination. Au cours de l'année sous revue le PWG s'est réuni trois fois ; ces groupes de travail ont été organisés en mars par ilte (former INVEGA), Lituanie (Vilnius), en juin par ALTUM, Lituanie (Riga), en décembre par KFW, Belgique (Bruxelles).

Un groupe haut-niveau, le « High Level Meeting (HLM) », se réunit en principe tous les deux ans pour assurer l'échange au plus haut niveau, tirer le bilan des travaux réalisés et fixer des objectifs futurs. Au cours de l'année 2024, une nouvelle édition HLM a été organisée par BDL, Bulgarian Development Bank à Sofia, Bulgarie. La prochaine édition étant prévue courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2026.

AU 31.12.2024 LES MEMBRES DU NEFI SONT :

 ALTUM Latvian Development Financial Institution, Lituanie	 EAS Enterprise Estonia (former Fund Kredex), Estonie	 MDB Malta Development Bank, Malta
 AWS Austria Wirtschaftsservice GmbH, Autriche	 Finnvera plc, Finlande	 MFB Hungarian Development Bank Private Limited Company, Hongrie
 BGK Bank Gospodarstwa Krajowego, Pologne	 HBOR Hrvatska Bank for Reconstruction and Development, Croatie	 SBCI Strategic Banking Corporation of Ireland, Irlande
 BDB Bulgarian Development Bank, Bulgarie	 HDB Hellenic Development Bank, Grèce	 SID Slovene Export and Development Bank Inc., Slovénie
 Bpifrance, France	 ICO Instituto de Credito Oficial, Espagne	 Slovak Guarantee and Development Bank, Slovaquie
 BBB British Business Bank plc, Grande-Bretagne	 ilte Ltd (former INVEGA), Lituanie	 SNCI Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg
 CDP Cassa Depositi et Prestiti, Italie	 KfW Bankengruppe, Allemagne	

# L'Association Européenne des Investisseurs de Long Terme (ELTI : European Long-Term Investors)

---

La SNCI a rejoint l'ELTI en 2014. Les membres de l'ELTI sont généralement les banques de développement des Etats membres de l'Union Européenne. L'ELTI regroupe aussi quelques membres associés partageant les mêmes objectifs mais offrant des services divers.





























---

L'ELTI a été créée en 2013 par 16 institutions financières européennes afin de promouvoir et d'attirer des investissements à long terme par :

- » Le renforcement de la coopération, également au niveau opérationnel, entre institutions financières de l'Europe mais également avec des institutions de l'Union Européenne agissant en tant que financiers à long terme ;
- » L'information des institutions européennes sur le rôle que peuvent jouer ses membres en tant qu'institutions et agences pour le financement à long terme ;
- » L'information de ses membres sur des sujets en rapport avec l'Union Européenne ;
- » L'échange d'informations et d'expériences entre membres et d'autres organisations ayant également pour objet la promotion du financement à long terme ;
- » Le développement de concepts de financement à long terme et la promotion de la recherche académique sur les investissements à long terme ;
- » La représentation, la promotion et la défense des intérêts communs de ses membres dans le domaine du financement à long terme.

**Aujourd'hui, l'ELTI compte 24 membres, 9 membres associés et la Banque Européenne d'Investissement en tant qu'observateur.**

## MEMBRES :

 Allemagne : « KfW » Kreditanstalt für Wiederaufbau Bankengruppe « NRW Bank » Nordrheinwestfalen Bank	 Espagne : « ICO » Instituto de Credito Oficial	 Malta : « MDB » Malta Development Bank
 Association internationale : « LTIIA » Long-Term Infrastructure Investors	 France : « CDC » Caisse des Dépôts Groupe « BPI » Bpifrance	 Monténégro : « RB » Razvojna Banka - Development Bank of Montenegro
 Autriche : « OEKB » Osterreichische Kontrollbank Aktiengesellschaft	 Grèce : « HDB » Hellenic Development Bank SA « CDLF » Consignment Deposits and Loans	 Pays-Bas : « IN-NL » Invest-NL
 Belgique : « SFPIM » The Federal Holding & Investment Company « PMV » - Participatiemaatschappij Vlaanderen NV « WE » - Walloonie	 Hongrie : « MFB » Hungarian Development Bank	 Pologne : « BGK » Bank Gospodarstwa Krajowego
 Bulgarie : « BDB » Bulgarian Development Bank	 Irlande : « SBCI » Strategic Banking Corporation of Ireland	 Portugal : « BP » Banco Portugues de Fomento
 Croatie : « HBOR » Croatian Bank for Reconstruction and Development	 Italie : « CDP » Cassa Depositi e Prestiti	 République Tchèque : « NRB » Narodni Rozvojova Banka
 Danemark : « EIFO » Export and Investment Fund of Denmark	 Lettonie : « ALTUM » The Latvian Development Finance Institution	 Roumanie : « BID » Banca de Investitii si Dezvoltare
 Europe : « CEB » Council of Europe Development Bank « EIB » European Investment Bank	 Lituanie : « ilte » Investment In the Lithuanian Economy LTD	 Scandinavie : « NIB » The Nordic Investment Bank
	 Luxembourg : « SNCI » Société Nationale de Crédit et d'Investissement	 Slovaquie : « SIH » Slovak Investment Holding
		 Slovénie : « SID » Slovenska Izvozna in Razvojna Banka
		 Turquie : « TSKB » Turkije Sinai Kalkinma Bankasi



## **Carrelages Dino De Cecco**

3 – 5, Zone Industrielle  
Walebroch  
L-9202 Diekirch  
[www.dino-online.lu](http://www.dino-online.lu)



# COMPTES ANNUELS



# Rapport de gestion

De par la loi, la SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de contribuer à la réalisation des politiques économiques luxembourgeoises, via son activité de financement (direct et indirect) des entreprises de type commercial. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit de sa personnalité juridique propre.

Tout en veillant à la pérennité de ses activités, la SNCI est un acteur complémentaire aux acteurs privés qu'elle fédère tant au niveau du volet « financements » que « compétences » publics et privés (y compris intra-public), de sorte à maximiser l'impact de son action et créer des effets de levier.

L'activité de la SNCI consiste à favoriser l'accès au financement des entreprises luxembourgeoises et surtout des PME. La Banque propose ainsi quatre programmes de financement par prêts - proStart ; proDevelop ; proInnovate ; proTransfer qui s'adressent aux différents projets des entreprises à différents stades de leur vie.

L'activité fonds d'investissement de la SNCI contribue à élargir les sources de financement disponibles aux entreprises luxembourgeoises.

La SNCI remplit aussi sa mission publique en étant actionnaire dans des sociétés commerciales qui sont à la base du développement économique du pays (notamment secteurs de l'énergie, des communications et du transport) – avec la compétitivité, la durabilité et la résilience de l'économie de manière générale comme buts.

Ensemble avec ses partenaires, la SNCI contribue à la diversification durable de l'économie luxembourgeoise via le développement de secteurs stratégiques clés identifiés par le Gouvernement, tels notamment : CyberTech & FinTech, DeepTech(AI/Quantum/Robotics), Energy & CleanTech, HealthTech, Mobility & Smart Cities, SpaceTech, Sustainability & GreenTech et IoT & Blockchain.

La loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, ainsi que les lois et règlements

relatifs au secteur financier luxembourgeois fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. Ils définissent sa mission, sa gouvernance, ses principales conditions d'intervention (les conditions d'octroi, les caractéristiques de durée, les niveaux d'intervention, les exigences en matière d'identification des contreparties) et sa politique en matière de gestion de risques. Des procédures internes ont été mises en place de manière à assurer la mise en pratique des droits et obligations y relatifs.

Toutes les décisions de crédit au-delà de 500 000 euros sont prises par le Conseil d'Administration (celles en deçà de ce seuil étant décidées par la Direction autorisée). Un certain nombre d'opérations de prêts plus significatives, ainsi que toutes les prises de participations doivent en sus être approuvées par les Ministres compétents de la Banque, voire le Gouvernement en Conseil.

En ce qui concerne l'appréciation, le suivi et le contrôle des risques liés à l'exécution de sa mission, la SNCI maintient, conformément

à son statut de banque de développement publique, un profil de risque global prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit, de contrepartie et de concentration. Elle est aussi exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur, ainsi qu'au risque de réputation pouvant, le cas échéant, en découler. La Banque a défini un appétit de risque prudent qui assure notamment que toutes les décisions de financement, ainsi que leur exécution sont en accord avec une approche durable en matière de gestion des risques, conformément à la mission à long terme de la SNCI. La diversification du portefeuille de la Banque est de sorte que l'allocation de ses fonds respecte ce profil global.

---

En 2024, la SNCI a décidé des financements, tous instruments confondus, pour un montant total de

plus de 76,1 millions d'euros, contre 74,1 millions d'euros en 2023.

La reprise depuis 2020 de la demande de crédits se confirme donc.

---

La Banque a accordé l'année dernière **31 crédits d'équipement pour un montant total de 10,1 millions d'euros à des PME luxembourgeoises, contre 38 crédits d'équipement en 2023**. Comme en 2023, ce sont les entreprises du **secteur de l'artisanat (6,3 millions d'euros)** qui se sont vues octroyer la plus grande partie de crédits d'équipements. **Des crédits d'équipement pour 3,7 millions d'euros ont été accordés aux PME de l'horeca, du commerce et de l'industrie.**

A côté des crédits d'équipement mentionnés, la SNCI a en 2024 également accordé 51 prêts indirects et directs développement pour 65,2 millions d'euros à des entreprises luxembourgeoises. 97% de ces financements ont été octroyés à des petites ou moyennes entreprises. La SNCI

co-finance ainsi des projets de développement des entreprises notamment par des instruments indirects à travers la banque du client dans le cadre de ses programmes proDevelop et proInnovate.

Le volet de la transmission d'entreprises, qui reste un sujet d'actualité important, est aussi couvert dans le cadre du programme proTransfer de la Banque. ProTransfer a co-financé et rendu possibles des transmissions d'entreprises pour un montant global de 21,5 millions d'euros.

En septembre 2023, dans le contexte de la crise affectant les entreprises du secteur de la construction, la SNCI a mis en place un « Financement Spécial Anti-Crise ». Celui-ci vise à co-financer les besoins de financement exceptionnels provoqués par la crise dans le secteur en faveur des entreprises dont les activités relèvent directement du secteur de la construction – gros-œuvre – équipement technique – parachèvement, sainement gérées, n'ayant pas été en difficultés financières préalables. 8 dossiers ont été positivement avisés depuis l'introduction de

la mesure temporaire qui a été prorogée jusqu'au 30 juin 2025.

Dans le même contexte de crise du secteur de la construction, le Conseil d'administration de la SNCI a marqué son accord avec la prise de participation de la Banque dans le capital et le financement par dette de Prolog Luxembourg S.A. ensemble avec la Spuerkeess, la Bil, la Banque Raiffeisen et la Banque de Luxembourg. La SNCI détient 17,65% du capital de Prolog et participe dans la même mesure dans le financement par prêt de Prolog. L'enveloppe globale de l'initiative Prolog Luxembourg S.A. s'élève à 250 millions d'euros.

L'initiative Luxembourg Future Fund successeur (LFF 2) de 200 millions d'euros au total et pour laquelle l'engagement financier de la SNCI s'élève à 160 millions d'euros, a continué à être déployée au cours de l'année 2024. Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) est le manager du LFF 2 dont la stratégie d'investissement est plus large que celle du LFF 1. Elle englobe également les entreprises industrielles et de service plus matures qui

cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. De plus, le LFF 2 peut financer à côté des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ceux qui le sont déjà.

Un nombre significatif de dossiers d'investissements, tant au niveau de fonds d'investissement, que directement dans des entreprises du champ d'application de la nouvelle stratégie LFF 2 sont en cours d'analyse et un certain nombre de décisions d'investissements – dans des entreprises, voire des fonds d'investissement en capital à risque, voire, et c'est une première, en capital investissement, ont été décidés depuis la mise en œuvre du LFF 2 parmi lesquels notamment Vives Inter-University Fund, M80 Capital II CommV, Shift4good, Lyten.

LFF 1, dont la période d'investissement est arrivée à échéance en octobre 2022, a

31

crédits  
d'équipement

51

prêts  
indirects  
et directs  
développement

continué ses investissements de suivi tout au long de l'année 2024, déployant ainsi un montant total de 140M EUR à la clôture de l'exercice comptable du fonds (31 mars 2024).

#### LE PORTEFEUILLE DU LFF 1 SE COMPOSE DES INVESTISSEMENTS SUIVANTS AU 31 MARS 2024 :

- » Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF, Luxembourg ;
- » MiddleGame Ventures Fund I SCSp, Luxembourg ;
- » GP Bullhound Fund V SCSp, Luxembourg ;
- » Fabric Ventures Fund 2021 SCSp, Luxembourg ;
- » Co-investment dans LendInvest Plc (auparavant LendInvest Limited), Grande Bretagne, avec GP Bullhound Fund IV SCSp ;
- » Co- investissement dans Solaris SE (auparavant SolarisBank AG), Allemagne, avec Lakestar II LP ;
- » Co- investissement dans Cyberhedge Europe SARL, Luxembourg, aux côtés de

Paladin European Cyber Fund, SCSp-SIF ;

- » Co- investissement dans PAGANTIS UK LIMITED (auparavant DIGITAL ORIGIN TECHNOLOGY LIMITED), Grande Bretagne, avec Prime Ventures IV C.V. ;
- » Co- investissement dans Spire Global, Inc., Etats Unis, avec RRE Leaders Fund, L.P.;
- » Co- investissement dans ICEYE Oy, Finlande ensemble avec OTB Fund Coöperatief U.A.;
- » Co- investissement dans Northstar Earth & Space Inc., Canada avec Telesystem Space Inc.;
- » Co- investissement dans ClearSpace Holding SA, Luxembourg avec OTB Fund 2 Coöperatief U.A.;

LendInvest et Spire Global sont cotées en bourse.

La SNCI a continué en 2024 à implémenter les décisions prises au niveau de ses autres participations dans des fonds d'investissement, à savoir dans :

- » Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé), un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, et dans,
- » Digital Tech Fund S.C.A., un fonds d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT (technologies de l'information et des communications) et en particulier les domaines de la cybersécurité, « fintech », « big data », « digital health », « Internet of things ».

La nouvelle Direction autorisée, sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Banque, accompagnée par des conseillers indépendants, a lancé un processus de réflexion stratégique dès mai 2024. Ce processus aboutira dans l'implémentation d'un plan d'action qui englobera les contributions et vues des parties prenantes internes et externes de la Banque. Les travaux se poursuivront au cours de 2025 avec la mise en œuvre des premières actions au cours du premier semestre.

Dans le contexte de sa volonté d'étendre son rayon d'action la SNCI a sensiblement augmenté ses effectifs en recrutant 10 personnes en 2024. L'équipe continue à être renforcée en 2025.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 52,8 millions d'euros contre 58,4 millions d'euros en 2023. Le résultat de 2024 est influencé

positivement par les éléments suivants : des revenus d'intérêts de 10 millions d'euros plus élevés qu'en 2023, un gain de change de plus de 3 millions d'euros (bénéfice non réalisé) et une plus-value sur cession réalisée de 7,4 millions d'euros dans le contexte d'une participation de la SNCI. Cette performance positive est impactée négativement par des corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières et sur participations de près de 41 millions d'euros et des corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements de près de 8 millions d'euros.

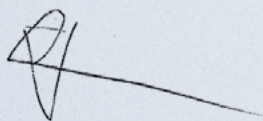
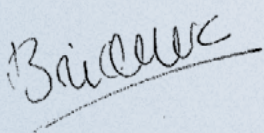
Le bénéfice de l'exercice est intégralement affecté aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice

au 31 décembre 2024 qui ne seraient pas pris en compte au niveau de ces comptes annuels.

Les tensions géopolitiques internationales, une croissance économique modeste en Europe et au Luxembourg, des besoins en investissements importants en matière d'innovation et de technologies, des efforts considérables nécessaires pour la transition vers une économie verte présentent des défis significatifs avec des implications notables pour les entreprises. La SNCI est prête pour accompagner les entreprises luxembourgeoises qui affrontent ces défis actuels et futurs en matière de compétitivité, digitalisation, transitions énergétique et écologique. Elle continue aussi dans ce contexte de construire, ensemble avec ses partenaires, publics et privés, les écosystèmes qui doivent assurer la croissance économique soutenable de demain.

Luxembourg, le 27 février 2024 – Le Conseil d'Administration



**52,8 mio. €**  
de bénéfice de l'exercice





# Pâtisserie Engel

32, Av. de la Libération  
L-3850 Schifflange



# Rapport sur l'audit des comptes annuels

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « Banque » ou « SNCI ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux comptes

annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats

pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des

normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes

internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

# Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels

de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la

formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## Evaluation des participations

### Description

Au 31 décembre 2024 les participations représentent 22.14% du total du bilan pour un montant de 379 millions d'euros (31.12.2023: 22.53% pour un montant de 374 millions d'euros). Les participations sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation.

La banque examine au moins annuellement la valeur des participations et apprécie s'il existe une indication qu'une participation a pu se déprécier. En cas d'indication de perte de valeur de la participation, une correction de valeur correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur d'évaluation inférieure est constituée. Le montant des corrections de valeur éventuelles est calculé sur base de méthodes d'évaluation

comme l'actif net réévalué ou de toute autre méthode d'évaluation jugée pertinente par le conseil d'administration de la Banque.

Nous considérons que l'évaluation des participations est un point clé de notre audit en raison de leur importance relative dans les comptes annuels de la Banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de potentielles corrections de valeur.

### Approche d'audit

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- » prendre connaissance de l'environnement de contrôle relatif à l'évaluation des participations ;

- » prendre connaissance de et apprécier l'existence d'indicateurs de dépréciation sur base des informations et documents disponibles ;
- » apprécier la valeur d'évaluation sur base des méthodes d'évaluation retenues par le Conseil d'Administration et des hypothèses sous-jacentes et dans le cas où cette valeur a été inférieure à la valeur d'acquisition apprécier le montant des corrections de valeur.

# Evaluation des crédits

## Description

La banque peut accorder des crédits d'équipement, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects de développements, des prêts de création/transmission, de recherche-développement/innovation ainsi que des prêts à l'étranger. Au 31.12.2024, ces crédits (prêts directs et indirects) représentent 9.27% du bilan (31.12.2023: 8.51% du bilan).

Nous avons identifié un risque sur l'évaluation des crédits qui découle de la forte concentration des crédits et du fait que l'impact d'une erreur d'évaluation sur l'un d'entre eux pourrait être significatif. Par ailleurs, ce risque est accru par un environnement économique de plus en plus incertain conduisant à une augmentation des risques de défaut et par conséquent nous avons revu à la hausse notre évaluation du risque.

Tel que décrit ci-avant, nous considérons que l'évaluation des crédits est un point clé de notre audit en raison du risque associé à certaines contreparties et aux estimations effectuées sur les ajustements de valeurs.

## Approche d'audit

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux portant sur les contrôles internes ont notamment consisté à évaluer la conception, la mise en place et l'efficacité des processus suivants :

- » l'octroi des crédits et le respect des prescriptions réglementaires ;
- » la surveillance et le suivi des crédits, y compris la détection des retards de paiement et des créances douteuses ;
- » l'évaluation des corrections de valeur pour risque de défaillance.

En outre nos travaux incluent:

- » l'examen critique des calculs de corrections de valeur et des hypothèses retenues par la banque, en lien avec ses politiques de correction de valeur et la valeur des actifs gagés ;
- » l'inspection des évaluations externes des actifs gagés à l'initiation du crédit ;

- » l'analyse des jugements appliqués et la vérification des approbations des corrections de valeur.

Enfin, avec l'appui de notre spécialiste en « valorisation » nous avons évalué le modèle de correction de valeurs et les montants comptabilisés, ainsi que l'adéquation des informations relatives au risque de crédit dans les comptes annuels.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas

aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au

cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

# Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

» Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- » Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- » Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- » Nous tirons une conclusion quant au caractère

approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient

amener la Banque à cesser son exploitation ;

- » Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles

de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegardes appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

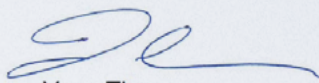
Le soussigné Yves Thorn associé et représentant de KPMG Audit S.à r.l. (référé dans le présent rapport par « nous » ou « notre »), a été désigné, par la Chambre des Députés, en date du 12 juillet 2022, comme Réviseur d'Entreprises agréé de la SNCI. La durée totale de notre mission sans interruption,

y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 3 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 27 février 2025  
KPMG Audit S. à r. l.  
Cabinet de révision agréé  
Yves Thorn



Yves Thorn

Interventions  
indirectes

**74 690 939€**  
2024

**58 451 427€**  
2023

Total bilan

**1 713 494 539€**  
2024

**1 660 737 829€**  
2023

Résultat

**52 840 382€**  
2024

**58 420 096€**  
2023

# Sport4Lux

34, Rue Gabriel  
Lippmann,  
L-5365 Munsbach  
[www.sport4lux.lu](http://www.sport4lux.lu)





# Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 18)	868 668 449	353 596 267
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 9 et 18)	198 306 404	647 380 986
À vue	1 015 465	2 529 559
Autres créances	197 290 939	644 851 427
<i>Dont :</i> <i>Crédits d'équipement et prêts indirects développement</i>	74 690 939	58 451 427
Créances sur la clientèle (Notes 4, 9 et 18)	84 154 566	82 955 278
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 5 et 18)	127 149 363	147 709 380
Participations (Notes 6.1, 6.2, 7 et 9)	379 408 571	374 176 188
Actifs corporels (Note 7)	25 258 583	19 946 646
Autres actifs (Note 8)	28 373 407	28 316 115
Comptes de régularisation	2 175 196	6 656 969
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 713 494 539</b>	<b>1 660 737 829</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 18)	30 000 000	30 000 000
Autres dettes	30 000 000	30 000 000
À terme ou à préavis	30 000 000	30 000 000
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 18)	461 160	461 160
Bons et obligations en circulation		
Autres passifs	506 047	190 382
Comptes de régularisation	685 473	513 823
Provisions (Note 12)	1 173 704	1 744 691
Autres provisions	1 173 704	1 744 691
Fonds pour risques bancaires généraux	294 750 000	294 750 000
Capital souscrit (Note 13)	375 000 000	375 000 000
Réserves (Note 14)	958 077 773	899 657 677
Résultat de l'exercice	52 840 382	58 420 096
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 713 494 539</b>	<b>1 660 737 829</b>

# Hors-Bilan

HORS-BILAN	2024	2023
Engagements (Note 16)	254 286 601	278 145 486
Passifs éventuels (Note 17)	-	-
<i>Dont :</i> <i>Garanties octroyées</i>	-	-
<i>Dont :</i> <i>Garanties accordées</i>	-	-



# Compte de profits et pertes

CHARGES	2024	2023
Intérêts et charges assimilées (Note 19)	305 000	45 182
Commissions versées	340 264	285 444
Frais généraux administratifs	8 895 919	6 786 662
Frais de personnel (Notes 20 et 21)	3 742 793	3 701 791
<i>Dont :</i> <i>salaires et traitements</i>	2 602 577	2 221 028
<i>Charges sociales</i>	636 659	972 182
<i>Dont :</i> <i>charges sociales couvrant les pensions</i>	383 518	760 277
Autres frais administratifs (Note 25)	5 153 126	3 084 871
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 7)	35 145	35 145
Pertes provenant d'opérations financières	-	1 629 431
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 4 et 12)	8 416 342	10 471 466
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 5, 6 et 7)	41 094 405	7 382 312
Autres charges d'exploitation	265 027	3 303 893
Bénéfice de l'exercice (Note 27)	52 840 382	58 420 096
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>112 192 484</b>	<b>88 359 631</b>

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

<b>PRODUITS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts et produits assimilés (Note 23)	40 518 368	31 792 885
Revenus de valeurs mobilières (Note 26)	52 531 085	51 392 789
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	10 446 675	8 262 472
Revenus de participations	42 084 410	43 130 317
Bénéfices provenant d'opérations financières (Note 24)	3 241 531	-
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 4 et 12)	8 017 861	982 999
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 6 et 7)	186 116	3 855 471
Autres produits d'exploitation (Note 23)	7 697 523	335 487
<i>Dont :</i> <i>plus-values sur cession de participations</i>	7 391 474	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>112 192 484</b>	<b>88 359 631</b>

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.



# Energieproduktion Zettinger Bourg

31, Route de Diekirch  
L-9381 Moestroff



# Annexe aux comptes annuels

## 1. Généralités

### 1.1 Mission et activités de la SNCI

La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'état dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977 telle que modifiée.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition

géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développements, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts « entreprises novatrices ».

En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents :

a. Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises ;

b. Apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé ;

c. Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital ;

d. Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'état ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

### 1.2 Comptes annuels

L'exercice de la Banque commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au vu des dispositions de la loi du 17 juin 1992, telle qu'amendée, sur les comptes annuels et consolidés des

établissements de crédit, ainsi que des dispositions statutaires et autres en matière de contrôle de ses participations et des parts dans des entreprises liées, la SNCI n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

### 1.3 Classification standard européen SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010

pour le calcul des comptes nationaux ; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par

conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

## 2. Méthodes comptables

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

### 2.1 Conversion des devises

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

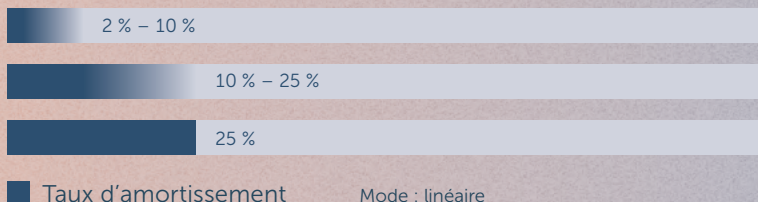
Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

## 2.2 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés.

La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation prévisible. Les actifs corporels comprennent également des terrains. Les terrains ne sont pas amortis.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :



Constructions

Installations techniques, matériel et mobilier

Matériel roulant

## 2.3 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variables sont incluses dans le portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux la valeur intrinsèque des titres.

## 2.4 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

## 2.5 Corrections de valeurs spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI estime que le recouvrement est

incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

## 2.6 Fonds pour risques bancaires généraux

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

### 3. Créances sur les établissements de crédit

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ».

En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermé-

diaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Economie. Selon l'article 10 du règlement Grand-Ducal du 18 janvier 2005, la SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2024, le fonds de garantie s'élève à EUR 16 446 574 (2023 : EUR 16 380 427). Au cours des exercices 2024 et 2023, aucune demande de

recours au fonds de garantie n'a été reçue.

Ce poste est composé du montant brut des crédits d'équipement et des prêts indirects développement.

AU 31 DÉCEMBRE 2024, LES MONTANTS BRUTS DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT, AVANT DÉDUCTION DU FONDS DE GARANTIE, SONT LES SUIVANTS :

Crédits d'équipement



**58 707 152€** 2024

52 799 515€ 2023

AU 31 DÉCEMBRE 2024, LES MONTANTS BRUTS DES PRÊTS INDIRECTS DÉVELOPPEMENT SONT LES SUIVANTS :

Prêts indirects développement



**32 430 361€** 2024

22 032 339€ 2023

## 4. Créances sur la clientèle

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante :

**Prêts à moyen et long terme,  
prêts participatifs et  
prêts entreprises novatrices**

**83 660 601€ 2024**

82 103 443€ 2023

**Prêts de création/transmission**

**493 965€ 2024**

851 835€ 2023

Total

**84 154 566€ 2024**

82 955 278€ 2023

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

	2024	2023
<b>Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice</b>	11 159 746	1 536 594
Dotations de l'exercice	7 428 617	10 606 151
Utilisations de l'exercice	(127 779)	(142 350)
Reprises de l'exercice	(6 397 509)	(840 649)
<b>Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice</b>	12 063 075	11 159 746
<b>Valeur brute des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice</b>	96 217 641	94 115 024
<b>Valeur nette comptable des créances sur la clientèle à la fin de l'exercice</b>	84 154 566	82 955 278

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

## 5. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement.

AU 31 DÉCEMBRE 2024, LA SNCI DÉTIENT LES ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE SUIVANTES :

Désignation	Pourcentage de détention 2024 (%)	Nombre de parts ou actions 2024	Prix acquisition 2024 (EUR)	Prix acquisition 2023 (EUR)
ARCELORMITTAL	1,09	9 336 135	102 344 195	102 344 195
RTL GROUP SA	0,20	302 829	3 139 926	3 139 926
SES	1,59	7 084 775	96 180 277	96 180 277
			<b>201 664 398</b>	<b>201 664 398</b>

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au

31 décembre 2024 est de EUR 127 149 363 (2023 : EUR 147 709 380).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 239 145 143 (2023 : EUR 292 517 427).

(1) La SNCI a acquis les « fiduciary depositary receipt » FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société en 2007 et 2008. Un programme de rachat d'actions est en cours (nombre maximal d'actions de 30 000 000 soit au maximum 20 000 000 actions A/FDR et 10 000 000 actions B ou un montant maximum de 150 000 000€).

A noter que le cours de bourse des actions de SES S.A. s'élevait à la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre 2024 à EUR 3,058 (servant de base à la détermination de la valeur d'évaluation dans les comptes annuels de la SNCI) et à la date de l'arrêté des comptes annuels 2024 à EUR 3,874 (au cours de clôture au 26 février 2025).

## 6. Participations et parts dans des entreprises liées

### 6.1 Participations

AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023, LES PARTICIPATIONS INSCRITES AU BILAN SE DÉCOMPOSENT COMME SUIT :

Désignation	Siège social	Pourcentage de droits de vote 2024	Prix acquisition 2024 (EUR)	Prix acquisition 2023 (EUR)
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68% <sup>1</sup>	1,21 <sup>2</sup>	5 084 441 <sup>2</sup>
Cargolux Airlines International S.A.(b)	Sandweiler	10,67%	47 144 135 <sup>3</sup>	44 324 020 <sup>3</sup>
Digital Tech Fund S.C.A. (c)				/
- Digital Tech Fund S.C.A. Vintage 1	Luxembourg	14,76%	1 500 000	1 395 000
- Digital Tech Fund S.C.A. Vintage 2		14,76%	1 425 000	1 410 000
- Digital Tech Fund Sous Fonds 2		12,23%	614 016	150 000
Encevo S.A.	Esch-sur-Alzette	14,20%	102 315 831	102 315 831
Eurefi S.A.	Longwy	7,42%	2 533 058	2 533 058
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50%	3 323 000	3 323 000
Field Sicar S.C.A.	Pétange	14,33%	1 277 420	1 277 420
Lux Development S.A.	Luxembourg	1,75%	4 338	4 338
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00%	425 385	425 385
Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS (d) :				/
- Compartiment Co-Investments	Luxembourg	80,00%	54 514 464	64 034 465
- Compartiment VC Fund of Funds		80,00%	47 536 214	45 216 215
Luxembourg Future Fund 2 (e)		100,00%	35 100 000	1 500 000
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	16,93%	1 056 216	1 056 216
Master LeaseCo S.A. (f)	Strassen	10,67%	1 305 490 <sup>3</sup>	1 240 262 <sup>3</sup>
Northstar Europe S.A. (g)	Luxembourg	17,00% <sup>4</sup>	850 000	850 000
Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF (h)	Luxembourg	15,20%	14 641 901	11 221 901
Paul Wurth Real Estate S.A.	Luxembourg	18,84%	2 731 856	2 731 856
Prolog Luxembourg S.A. (i)	Luxembourg	17,65%	3 000 313	/

Désignation	Siège social	Pourcentage de droits de vote 2024	Prix acquisition 2024 (EUR)	Prix acquisition 2023 (EUR)
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15%	2 828 826	2 828 826
SES S.A. (actions B) (j)	Betzdorf	10,88%	81 550 329	87 174 904
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	44,92%	4 420 000	4 420 000
		<b>TOTAL</b>	<b>410 097 793</b>	<b>384 517 138</b>

<sup>1</sup> Le taux de participation reflète l'ensemble des montants contribués

<sup>2</sup> Prix d'acquisition en GBP (converti en EUR)

<sup>3</sup> Prix d'acquisition en USD (converti en EUR).

<sup>4</sup> Dans le contexte d'un actionnaire défaillant, les droits de vote d'une partie des actions détenues par l'actionnaire majoritaire Northstar Trade Finance Inc. sont suspendus.

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 30 689 222 (2023 : EUR 10 340 950), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2024 est de EUR 379 408 571 (2023 : EUR 374 176 188).

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

- En 2024, la Banque a reçu deux distributions de Advent Life Sciences Fund I. LP, fonds actif dans le domaine des technologies de la santé, pour un montant total de GBP 8 228 040 correspondant à EUR 9 873 113 convertis aux jours de transactions (dont EUR 4 578 340 de plus-value).
- La variation à la hausse du coût d'acquisition de Cargolux Airlines International S.A. entre 2024 et 2023 est due à la variation de change pour un montant de EUR 2 820 115.
- La prise de participation additionnelle décidée en 2022 par le Conseil d'Administration de la SNCI a pu être implémentée depuis 2023 via la participation dans le sous-fonds 2 de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR, un fonds

d'investissement luxembourgeois visant les start-ups ICT. En 2024, la Banque a répondu aux appels de fonds de Digital Tech Fund S.C.A. SICAR pour un montant global de EUR 584 016 (EUR 105 000 alloués à Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 1, EUR 15 000 alloués à Digital Tech Fund S.C.A. SICAR Vintage 2 et EUR 464 016 alloués à Digital Tech Fund Sous Fonds 2).

- La Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, instrument clé de la SNCI en matière de développement de l'écosystème capital risque luxembourgeois à travers ses investissements dans des fonds d'investissement et des entreprises innovantes apportant une substance économique dans les secteurs stratégiques du pays, pour un montant global de EUR 3 600 000 (EUR 1 280 000 alloués au Compartiment Co-Investments et EUR 2 320 000 alloués au Compartiment VC Fund of Funds). La Banque a reçu une distribution du Compartiment Co-Investments pour un montant de EUR 10 800 000.

- e. La période d'investissement du fonds du Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS étant arrivée à échéance en octobre 2022, la SNCI, conjointement avec son partenaire le Fonds Européen d'Investissement, a rendu opérationnel le Luxembourg Future Fund 2 en 2023. La stratégie d'investissement de Luxembourg Future Fund 2 est plus large, puisqu'elle englobe également les entreprises industrielles et de services plus matures qui cherchent à se développer par l'innovation (au sens large, y compris les entreprises plus traditionnelles) et les fonds de type dette et/ou capital accompagnant le développement des PME. En outre, des entreprises et fonds non encore établis au Luxembourg ainsi que ceux qui le sont déjà pourront être financés. L'engagement financier de la SNCI s'élève à EUR 160 000 000. Le Fonds Européen d'Investissement, qui est le manager du LFF2, co- investit EUR 40 000 000. En 2024, la Banque a répondu aux appels de fonds du Luxembourg Future Fund 2 pour un montant global de EUR 33 600 000.
- f. En 2024, la Banque a vu sa participation dans Master LeaseCo S.A., société détenue par les actionnaires de Cargolux Airlines International S.A., qui par crédit-bail loue à Cargolux Airlines International S.A. les deux avions qu'elle lui a achetés, augmenter pour un montant global de EUR 78 408,05 dû à la variation de change et diminuer suite aux remboursements de primes d'émission pour un montant de USD 14 216,36, correspondant à EUR 13 180,44 convertis au jour des transactions.
- g. Vu la défaillance de l'actionnaire majoritaire de Northstar Europe S.A., Northstar Trade Finance Inc., détenu par de grandes banques canadiennes, une avance actionnaire a été décidée (non déboursée) par les actionnaires minoritaires afin de permettre à Northstar Europe S.A., le cas échéant et sous certaines conditions, de mener à bien la mise en liquidation ordonnée de ses activités telle qu'en cours depuis 2017.
- h. La Banque a répondu aux appels de fonds d'Orbital Ventures S.C.A., SICAV-RAIF, un fonds d'investissement luxembourgeois axé sur les sociétés en phase de démarrage développant des technologies innovantes dans le domaine du secteur spatial, pour un montant global de EUR 3 420 000 en 2024 (EUR 3 769 554 en 2023).
- i. En 2024, dans le contexte de la crise du secteur de la construction immobilière, la Banque a pris une participation de 17,65% (EUR 3 000 313) dans le capital de Prolog Luxembourg S.A. Les autres actionnaires de Prolog Luxembourg S.A. sont Spuerkeess, Banque Internationale à Luxembourg (BIL), Banque Raiffeisen et Banque de Luxembourg.
- j. Dans le cadre d'un programme global de rachat d'actions de SES S.A., SES Astra S.A a racheté des actions B à la Banque pour un montant de EUR 8 157 995 en 2024. La valeur d'acquisition a ainsi été diminuée de EUR 5 624 575 et une plus-value de EUR 2 533 420 a été enregistrée.

## 6.2 Participations et parts dans des entreprises liées

AU 31 DÉCEMBRE 2024, LA SNCI DÉTIENT AU MOINS 20%  
DU CAPITAL DANS LES SOCIÉTÉS SUIVANTES :

Fraction  
du capital  
détenu :

<b>Nom</b> : Advent Life Sciences Fund I LP <b>Siège social</b> : Londres <b>Actifs nets au 31.12.2023</b> <sup>1</sup> : GBP 230 831 000 <b>Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2023</b> : GBP 16 292 000	<b>20,68%</b>
<b>Nom</b> : Eurobéton Holding S.A. <b>Siège social</b> : Contern <b>Capitaux propres au 31.12.2023</b> <sup>1</sup> : EUR 3 703 705 <b>Perte de l'exercice se terminant le 31.12.2023</b> : EUR (159 721)	<b>34,50%</b>
<b>Nom</b> : Luxcontrol S.A. <b>Siège social</b> : Esch-sur-Alzette <b>Capitaux propres au 31.12.2023</b> <sup>1</sup> : EUR 19 655 196 <b>Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2023</b> : EUR 2 146 530	<b>22,00%</b>
<b>Nom</b> : Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS <b>Siège social</b> : Luxembourg <b>Actifs nets au 31.03.2024</b> : EUR 141 535 869 <b>Perte de l'exercice se terminant le 31.03.2024</b> : EUR (14 114 090)	<b>80,00%</b>
<b>Nom</b> : Luxembourg Future Fund 2 <b>Siège social</b> : Luxembourg <b>Actifs nets au 31.03.2024</b> <sup>1</sup> : N/A <sup>2</sup> <b>Perte de l'exercice se terminant le 31.03.2024</b> : N/A <sup>2</sup>	<b>100%</b>
<b>Nom</b> : Sisto Armaturen S.A. <b>Siège social</b> : Echternach <b>Capitaux propres au 31.12.2023</b> <sup>1</sup> : EUR 24 834 850 <b>Bénéfice de l'exercice se terminant le 31.12.2023</b> : EUR 3 345 902	<b>47,15%</b>
<b>Nom</b> : Technoport S.A. <b>Siège social</b> : Esch-sur-Alzette <b>Capitaux propres au 31.12.2023</b> <sup>1</sup> : EUR 9 596 812 <b>Perte de l'exercice se terminant le 31.12.2023</b> : EUR (349 234)	<b>44,92%</b>

<sup>1</sup> Résultat de l'exercice inclus

<sup>2</sup> Nouvelle participation en 2023, en attente des premiers comptes audités au 31/03/2025

## 7. Mouvements de l'actif immobilisé

Postes	Participations	Parts dans des entreprises liées	Actifs corporels			TOTAL
			Dont : Terrains et constructions	Dont : Autres installations, outillage et mobilier	Dont : Matériel roulant	
Valeur brute au début de l'exercice 2024	384 517 138	/	22 247 931	870 866	101 926	407 737 861
Entrées 2024	42 924 329	/	2 470 377	2 876 704	/	48 271 410
Sorties 2024	-20 242 197	/	/	/	-60 320	-20 302 517
Différences de conversion	2 898 523	/	/	/	/	2 898 523
Valeur brute à la clôture de l'exercice 2024	410 097 793	/	24 718 308	3 747 570	41 606	438 605 277
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2024	-10 340 950	/	-3 172 150	/	-101 926	-13 615 026
Dotations de l'exercice 2024	-20 534 388	/	-35 145	/	/	-20 569 533
Reprises / utilisations de l'exercice 2024	186 116	/	/	/	60 320	246 436
Différences de conversion	/	/	/	/	/	/
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2024	-30 689 222	/	-3 207 295	/	-41 606	-33 938 123
Valeur nette à la clôture de l'exercice 2024	379 408 571	/	21 511 013	3 747 570	/	404 667 154

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 246 015 au 31 décembre 2024 (2023 : EUR 281 160).

## 8. Autres actifs

Au 31 décembre 2024, le montant correspond principalement à une créance de la Banque sur la société SMS Investments S.A., ayant son siège social au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous

le numéro B171976, née dans le cadre de la sortie conjointe avec l'Etat luxembourgeois et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat de leurs participations respectives dans Paul Wurth S.A. au cours de l'exercice 2021 (paiement partiel différé

du prix de vente). La créance est couverte par une garantie bancaire à première demande. Elle est due au 21 avril 2026 au plus tard. Le montant comprend des intérêts courus non échus pour EUR 57 292 payables annuellement en août.

## 9. Actifs libellés en devises

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total de EUR 50 790 969 au 31 décembre 2024 (2023 : EUR 53 194 617).

## 10. Dettes envers la clientèle

Les échéances des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 18.2 « Analyse des instruments financiers ».

## 11. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique "Bons et obligations en circulation", s'élèvent à EUR 461 160 (Note 18.2) au 31 décembre 2024 (2023 : EUR 461 160). Ce montant résiduel concerne des bons échus non présentés au remboursement.

## 12. Provisions

Le montant de EUR 1 173 704 comprend une provision de EUR 445 324 pour frais de conseils externes. Le solde correspond à des provisions pour risques et charges dans le cadre de dossiers de crédits. Une reprise de EUR 1 492 573 a été réalisée au cours de l'année lors du paiement de frais de conseils externes dans le cadre d'une participation de la Banque qui ont été comptabilisés en autres frais administratifs.

## 13. Capital souscrit versé

Au 31 décembre 2024, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375 000 000 (2023 : EUR 375 000 000), dont EUR 375 000 000 (2023 : EUR 375 000 000) ont été libérés.

## 14. Évolution des réserves

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.



AU 31 DÉCEMBRE 2024, LE RENDEMENT DES ACTIFS ÉTAIT DE 3,08% CONTRE 3,52% EN 2023.

Total des actifs

**1 713 494 539€** 2024

1 660 737 829€ 2023

Résultat net

**52 840 382€** 2024

58 420 096€ 2023

Rendement des actifs

**3,08%** 2024

3,52% 2023

## 15. Passifs libellés en devises

Aux 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

## 16. Engagements

Les engagements se composent des postes suivants :

**Montants à libérer sur titres,  
participations et parts dans les  
entreprises liées**

**147 822 780€ 2024**

178 226 796€ 2023

**Crédits confirmés, non utilisés**

**106 463 821€ 2024**

99 918 690€ 2023

Total

**254 286 601€ 2024**

278 145 486€ 2023

Au 31 décembre 2024, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 17 642 521 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund S.A. SICAV-FIS, EUR 124 900 000 dans le cadre de la participation dans le Luxembourg Future Fund successeur / Luxembourg Future Fund 2 (« LFF II »), EUR 99 576 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 1 822 584

à libérer dans le cadre de la participation dans Digital Tech Fund S.C.A. SICAR ainsi que EUR 3 358 099 à libérer dans le cadre de la participation dans Orbital Ventures S.C.A. SICAV-RAIF.

La Banque s'est engagée sous certaines conditions, ensemble avec des coactionnaires non sortants, dans le contexte d'une potentielle sortie d'un des actionnaires du capital de Cargolux Airlines International S.A., soit à racheter, soit à

faire racheter par un tiers, les financements apportés à Master LeaseCo S.A. cédés dans le cadre de la transaction.

En accord avec ses principes comptables généraux, la Banque ne connaissant ni la date de survenance éventuelle de la demande de rachat, ni le montant dudit rachat, n'a pas renseigné au compte de hors bilan d'engagement financier au 31 décembre 2024.

## 17. Passifs éventuels

Aucune garantie n'a été octroyée en 2024.

## 18. Informations sur les instruments financiers

### 18.1 Objectifs et stratégies en matière de gestion des risques

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le

risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participations, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

### 18.2 Analyse des instruments financiers

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires, la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Un instrument financier est défini par un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

AU 31 DÉCEMBRE 2024, LES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES S'ANALYSENT COMME SUIT :

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
<b>Catégorie d'instruments (actifs financiers)</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	868 668 449	-	-	-	-	868 668 449
Créances sur les établissements de crédit	85 815 762	38 135 265	11 207 162	63 148 215	-	198 306 404
Créances sur la clientèle	52 173	917 986	21 053 512	62 130 894	-	84 154 566
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	127 149 363	127 149 363
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>954 536 384</b>	<b>39 053 251</b>	<b>32 260 674</b>	<b>125 279 109</b>	<b>127 149 363</b>	<b>1 278 278 782</b>
<b>Catégorie d'instruments (passifs financiers)</b>						
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30 000 000	30 000 000
Dettes représentées par un titre	461 160	-	-	-	-	461 160
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>461 160</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 461 160</b>

AU 31 DÉCEMBRE 2023, LES INSTRUMENTS FINANCIERS PRIMAIRES S'ANALYSENT COMME SUIT :

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
<b>Catégorie d'instruments (actifs financiers)</b>						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	353 596 267	-	-	-	-	353 596 267
Créances sur les établissements de crédit	283 629 559	305 318 464	9 096 050	49 336 912	-	647 380 986
Créances sur la clientèle	122 904	116 432	18 717 553	63 998 390	-	82 955 278
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	147 709 380	147 709 380
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>637 348 730</b>	<b>305 434 896</b>	<b>27 813 603</b>	<b>113 335 302</b>	<b>147 709 380</b>	<b>1 231 641 911</b>
<b>Catégorie d'instruments (passifs financiers)</b>						
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	30 000 000	30 000 000
Dettes représentées par un titre	461 160	-	-	-	-	461 160
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>461 160</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 461 160</b>

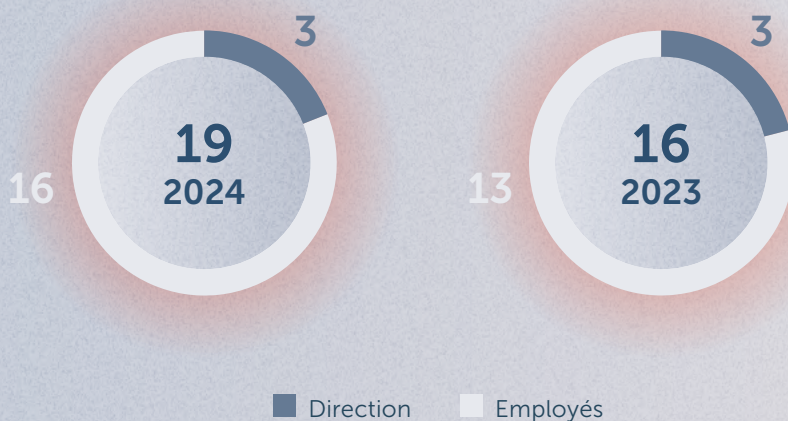
## 19. Intérêts et charges assimilées

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2024 constituent les intérêts que la Banque doit payer au titre de sa dette envers la clientèle.



## 20. Personnel

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :



## 21. Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées aux différents organes de la Banque se ventilent de la façon suivante :

Organe d'administration  
(11 administrateurs)

**174 500€** 2024

188 500€ 2023

Organe de direction (Direction autorisée composée de 3 personnes en moyenne sur 2024 et de 3 personnes sur 2023)

**803 441€** 2024

817 662€ 2023

Total

**978 191€** 2024

1 006 162€ 2023

## 22. Avances et crédits accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres du Conseil d'Administration en 2024 et en 2023..

## 23. Ventilation des produits

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes « Intérêts et produits assimilés », « Revenus de valeurs mobilières » et « Autres produits d'exploitation », n'est pas mentionnée distinctement dans

la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

L'activité de la Banque est principalement située au Grand-Duché de Luxembourg.

Les autres produits d'exploitation comprennent des plus-values de cessions partielles de trois participations dont Advent Life

Sciences Fund I. LP pour EUR 4 578 340, SES S.A pour EUR 2 533 420 et Field Sicar S.C.A. pour EUR 279 713.

Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 88 180 (en 2023 : EUR 82 400).

## 24. Bénéfice/perte provenant d'opérations financières

En 2024 et 2023, le résultat provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations et créances à vue en devises. de change non réalisées sur participations et créances à vue en devises.

## 25. Honoraires d'audit

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

### Contrôle légal des comptes annuels

**119 610€** 2024

116 100€ 2023

### Autres services

**8 316€** 2024

8 100€ 2023

Total

**127 926€** 2024

124 200€ 2023

## 26. Revenus de valeurs mobilières

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

### Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable

**10 446 675€** 2024

8 262 472€ 2023

### Revenus de participations

**42 084 410€** 2024

43 130 317€ 2023

Total

**52 531 085€** 2024

51 392 789€ 2023

Au 31 décembre 2024, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à un montant de EUR 5 313 581 de ceux perçus d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 4 300 314 et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 832 780.

Au 31 décembre 2024, les revenus de participations sont composés de EUR 17 971 845 reçus de SES S.A., de EUR 10 318 259 reçus de Encevo S.A.,

de EUR 42 232 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 759 586 reçus de Sisto Armaturen S.A., de EUR 703 631 reçus de Luxcontrol S.A., de EUR 345 000 reçus de Eurobéton Holding S.A., ainsi que EUR 11 943 857 reçus de Cargolux Airlines International S.A.

Au 31 décembre 2023, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable sont composés des revenus perçus de SES S.A. (FDR) qui s'élèvent à un montant de EUR 3 542 387 de ceux perçus

d'ArcelorMittal S.A. pour un montant de EUR 3 508 769 et enfin des revenus perçus de RTL Group S.A. pour EUR 1 211 316.

Au 31 décembre 2023, les revenus de participations sont composés de EUR 12 121 432 reçus de SES S.A., de EUR 30 535 reçus de Master LeaseCo S.A., de EUR 1 066 062 reçus de Sisto Armaturen S.A., de EUR 345 000 reçus de Eurobéton Holding S.A., de EUR 340 288 reçus de Orbital Ventures S.C.A ainsi que EUR 29 227 000 reçus de Cargolux Airlines International S.A.

## 27. Impôts

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.

## 28. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs intervenus depuis la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2024.

# Haarmanufaktur Tamara Kreissig

53, Rue d'Echternach  
L-6550 Berdorf





# ORGANISATION DE LA SNCI



# Les collaborateurs de la SNCI

**Vincent THURMES**

Président

**Eva KREMER**

Directeur

Président du Comité de Direction

**Geneviève SCHLINK**

Directeur Participations et Stratégie

Membre du Comité de Direction

**Guy WOLLWERT**

Directeur Crédits et Risques

Membre du Comité de Direction

**Eric OSCH**

Directeur Administratif et Financier

Membre du Comité de Direction

**Augustin BASCUAS**

Chef du Département Crédits et Prêts

**Claire BETTEMBOURG**

Assistante de Direction

**Julie BIRON-LATREILLE**

Responsable Opérations Courantes

Département Participations

**Céline CAPPELLI**

Conseillère de Direction

Département Crédits et Prêts

**Gaël COLLET**

Coordinateur TIC & Installations

**Guilhem DAVEZAC**

Responsable Transformation Digitale et Communication Externe

Département Participations

**Joé ENSCH**

Accueil

**Änder HAGEN**

Conseiller Entreprises

Département Crédits et Prêts

**Jordan HERTZ**

Chef du Département

Opérations et Comptabilité

**Kevin LOUREIRO**

Conseiller Entreprises

Département Crédits et Prêts

**Arthur MOTTARD**

Attaché Économique

Département Participations

**Audrey MULLER**

Gestionnaire comptable et administrative

Département Opérations et Comptabilité

**Nakita NEVES DA CRUZ**

Responsable des travaux de nettoyage

**Nicolas NIX**

Responsable Analyse

Département Participations

**Alexey POPOV**

Conseiller de Direction

Chief Compliance Officer

**Bob SCHRANTZ**

Attaché Économique

Département Participations

**Désirée SIMON**

Assistante de Direction

**Nicole WELTER**

Assistante de Direction

# Commissions techniques chargées de l'instruction des dossiers

## Commission « Classes moyennes »

**Gilles SCHOLTUS**

*Président*

Ministère de l'Économie

**Augustin BASCUAS**

*Vice-Président*

*Secrétaire-Rapporteur-*

*Coordinateur*

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

## Membres

**Céline CAPPELLI**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

**Kevin LOUREIRO**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

**Christophe STEIN**

Chambre de Commerce

**Virginia DA SILVA**

Chambre de Commerce

**Philippe MAEOLDT**

Chambre des Métiers

**Guy WOLLWERT**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

**Christian KREMER**

Chambre des Métiers

**Laurent SOLAZZI**

Ministère de l'Économie

# Commission « Industrie »

## **Guy WOLLWERT**

*Président*

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

## **Grégory SAEUL**

*Secrétaire-Rapporteur*

Ministère de l'Économie

## **Ernest BOEVER**

*Co-Secrétaire*

Ministère de l'Économie

## **Augustin BASCUAS**

*Secrétaire-Rapporteur-  
Coordinateur*

Société Nationale de Crédit et  
d'Investissement

## Membres

### **Stefano ARAUJO**

OGB-L

### **Nicolas BASTIEN**

CGFP

### **Céline CAPPELLI**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

### **Sandra DENIS**

Ministère des Finances

### **Robert FORNIERI**

LCGB

### **Eva KREMER**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

### **Kevin LOUREIRO**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

### **Alexey POPOV**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

### **Betty SANDT**

Ministère des Finances

### **Georges SANTER**

Fédération des Industriels

### **Aloyse SCHILTZ**

Expert indépendant

### **Geneviève SCHLINK**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

# Commission « Prêts de création – transmission »

**Gilles SCHOLTUS**

*Président*

Ministère de l'Économie

**Augustin BASCUAS**

*Vice-Président*

Secrétaire-Rapporteur-  
Coordinateur  
Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

## Membres

**Céline CAPPELLI**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement

**Kevin LOUREIRO**

Société Nationale de Crédit et  
d'Investissement

**Christophe STEIN**

Chambre de Commerce

**Virginia DA SILVA**

Chambre de Commerce

**Betty SANDT**

Ministère des Finances

**Guy WOLLWERT**

Société Nationale de Crédit  
et d'Investissement



# GABBANAelcom

10 – 12, Rue Nicolas Glesener  
L-6131 Junglinster  
[www.gabbanaelcom.lu](http://www.gabbanaelcom.lu)





snci

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DE CRÉDIT ET  
D'INVESTISSEMENT